

Stratégie Nationale
contre

la Criminalité Organisée et les Infractions Graves 2019-2023

La sécurité est un project commun



PRESIDENCIA
DEL GOBIERNO

Catálogo de publicaciones de la Administración General del Estado
<http://publicacionesoficiales.boe.es>



© Auteur et éditeur, 2019

NIPO (édition imprimée): 042190022

NIPO (édition en ligne): 042190038

Depôt Légal: M-4693-2019

Fate d'édition: juin 2019

Imprimé: imprenta ROAL, S.L.

Les droits patrimoniaux de ce document sont protégés en vertu de la loi espagnole sur la propriété intellectuelle. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que se soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre sauf si vous avez le consentement préalable écrit du propriétaire du © Copyright.

Stratégie Nationale contre **la Criminalité Organisée et les Infractions Graves**

La sécurité est un projet commun

La Stratégie Nationale contre la Criminalité Organisée et les Infractions Graves 2019-2023 a été approuvée par le Conseil de la Sécurité Nationale.

Les institutions suivantes ont été impliquées dans le processus d'élaboration du présent document: Ministère de la Justice, Ministère des Finances, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Économiques et Commerciales, Ministère Public et Département de la Sécurité Nationale.

AVANT-PROPOS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Garantir le libre exercice des droits et libertés des citoyens tel que consacré dans notre Constitution est un devoir qui appartient à toutes les institutions de l'État. Plus précisément, il incombe au Ministère de l'Intérieur de garantir la sécurité publique. Pour ce faire, il est nécessaire de créer des stratégies permettant le développement de mécanismes efficaces destinés à matérialiser notre mission au profit de tous, les principes inspirateurs étant l'unité d'action, la participation, l'efficacité et la résilience.

La Stratégie de Sécurité Nationale 2017, adoptée par consensus, interprète la politique de sécurité d'un point de vue global dans lequel la collaboration publique-privée ainsi que la participation des citoyens doivent être présentes aux fins d'avancer plus efficacement dans la préservation de ce droit. C'est la raison pour laquelle nous devons assimiler que «la sécurité est un projet commun».

Cette Stratégie inclue la criminalité organisée et grave parmi les principales menaces à la Sécurité Nationale. L'un de ses principaux objectifs spécifiques est la lutte contre ces phénomènes en établissant des lignes d'action stratégiques visant à réduire l'impact de ces menaces sur la société.

En ce XXIème siècle, nous devons faire face non seulement à la menace directe que représentent la criminalité organisée et la criminalité grave, mais aussi aux risques liés à l'interaction de ces phénomènes avec d'autres phénomènes compromettant la sécurité nationale et internationale, tels que le terrorisme, les conflits armés, la prolifération d'armes de destruction massive, l'espionnage, les cybermenaces et les menaces contre les infrastructures critiques.

Ces connections progressives entre les différentes menaces impliquent de nouveaux scénarios encore plus critiques qui représentent un défi pour notre État Providence, devant être abordées sous un angle multidisciplinaire, transversal et intégrateur en collaboration avec toute la société.

Toutes ces menaces sont complétées par des différent défis tels que l'instabilité économique et financière, la vulnérabilité énergétique, les flux migratoires irréguliers, les épidémies et pandémies, les catastrophes et les effets du changement climatique qui sont susceptibles de provoquer des situations d'instabilité de la société ainsi que de favoriser l'apparition de nouvelles menaces.

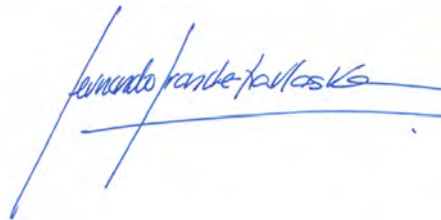
AVANT-PROPOS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Vu son caractère transnational, sa flexibilité et sa capacité d'adaptation et d'obtention de profits illicites, la criminalité organisée entraîne de graves conséquences sur les sociétés modernes, la santé des citoyens, l'économie des États, l'environnement, etc. De ce fait, la collaboration, la coopération et l'échange d'information sur le plan national et internationale deviennent de plus en plus indispensables pour la prévention et la lutte contre cette menace.

Dans ce contexte, cette Stratégie fournit une mise à jour des évolutions criminelles et sociales constatés au cours de ces dernières années. Étant donné que ces changements peuvent conditionner notre scénario de sécurité, nous devons nous doter d'un cadre stratégique de référence adapté aux nouveaux risques auxquels nous sommes confrontés.

Les Forces et Corps de Sécurité de l'État, dans leurs domaines de compétence respectifs, doivent tenir compte des lignes directrices prévues dans cette stratégie destinées à la lutte contre la criminalité, en assurant la coordination stratégique et opérationnelle en matière de lutte contre la criminalité organisée et la criminalité grave. Elle servira également de principe inspirateur dans les relations avec les autres acteurs publics et privés de sécurité nationaux et internationaux.

Il est dès lors très gratifiant de présenter cette Nouvelle Stratégie Nationale contre la Criminalité Organisée et les Infractions Graves, celle-ci ayant pour objet de servir d'instrument pour progresser vers l'objectif final qui est la lutte efficace contre ces phénomènes qui nuisent notre société.



Fernando Grande-Marlaska Gómez

Ministre de l'Intérieur

SOMMAIRE

1. SOMMAIRE EXÉCUTIF	8
2. CADRE DE RÉFÉRENCE CARACTÉRISATION DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET LES INFRACTIONS GRAVES .	16
3. DIMENSION DE LA MENACE DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET GRAVE EN ESPAGNE	22
4. PANORAMA INTERNATIONAL DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET DES INFRACTIONS GRAVES	26
5. PRINCIPIES, OBJECTIFS ET LIGNES STRATÉGIQUES	30
6. VALIDITÉ, ÉVALUATION ET MISE À JOUR	72



1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Stratégie Nationale contre la Criminalité Organisée et les Infractions Graves 2019-2023 vise à réviser et mettre à jour la Stratégie Espagnole contre la Criminalité Organisée 2011-2014. Bien que certaines circonstances évoquées dans la stratégie antérieure demeurent valables, les changements observés dans certains aspects de la criminalité, la technologie, la société et la situation internationale rendent nécessaire une révision et une mise à jour –plusieurs années après la date d'échéance, même si la mise en œuvre de nouvelles actions n'a pas cessé– afin d'obtenir une vision stratégique renouvelée.

Nous sommes confrontés à de nouvelles menaces et défis pour la Sécurité Nationale engendrés par les nouveaux scénarios de la criminalité organisée et grave. Cette Stratégie a pour objet principal de réduire au minimum les conséquences négatives

associées auxdites menaces par le biais de la poursuite des criminels, le démantèlement des groupes existants et la prévention de l'apparition de nouveaux groupes.

D'une manière générale, les infractions graves font référence aux actes criminels affectant les droits principaux ou les biens supérieurs de l'individu (la vie, la liberté, etc.), ayant une forte influence sur les valeurs de la cohabitation (propriété, éthique, croyances, etc.) ou touchant les domaines ou aspects socialement sensibles (liberté sexuelle, victimes sensibles ou vulnérables telles que les mineurs, etc.).

Lorsque la criminalité grave est commise par plusieurs individus qui se regroupent expressément afin de perpétrer leurs activités criminelles dans certains territoires, celle-ci devient Criminalité Organisée. Grâce à son caractère transnational, flexible, adaptable et résilient, ce type de criminalité est capable d'interagir avec d'autres menaces génératrices de risques, telles que les conflits armés, le terrorisme, la prolifération d'armes de destruction massive, l'espionnage, la cybercriminalité et les menaces sur les infrastructures critiques. Ces deux types de criminalité s'activent et se rétro-alimentent en renforçant leur dangerosité et en augmentant la vulnérabilité de l'environnement social.



D'après les documents d'évaluation de la situation de la criminalité organisée produits par l'UE et l'ONU, cette menace est considérée l'une des plus graves pour la sécurité, compte tenu de sa capacité de porter atteinte aux structures et valeurs sociales, économiques ou politiques et donc à la stabilité des pays.

Cependant, bien que la criminalité organisée provoque la plupart des préjudices dans les structures de l'État, la perception quotidienne des citoyens envers les activités criminelles fréquentes de moindre importance doit de même être prise en compte afin de créer une réponse plus efficace.

De nos jours, il est nécessaire d'adopter une vision holistique afin de fournir une réponse globale intégrant tous les opérateurs publics de sécurité, compte tenu des limites floues entre la sécurité extérieure et intérieure des pays. Ainsi, les défis tels que

les flux migratoires irréguliers, l'instabilité économique et financière, les catastrophes, les épidémies et pandémies et les effets du changement climatique franchissent les frontières et envahissent les espaces globaux communs à toute la communauté internationale, ce qui supprime ainsi les différences entre le cadre territorial interne et externe.

Cette situation, en plus de demander la participation de la société, oblige à établir une coordination entre toutes les administrations responsables en matière de sécurité ou l'aide des juges et procureurs afin d'optimiser les formes de collaboration et d'échange d'information et intelligence liées à la criminalité grave et organisée, ainsi que la relation de celles-ci avec le terrorisme et la sécurité aérienne, maritime, terrestre ou économique.

Lors de l'élaboration de cette Stratégie, plusieurs principes directeurs de la politique de Sécurité Nationale ont été pris en considération: unité d'action, anticipation, efficacité et résilience. Les différentes lignes d'action stratégique s'appuient sur ces principes directeurs.

La Stratégie vise à devenir un élément de prévention servant à réduire les futures conséquences futures de la menace en appliquant des politiques de sécurité publique anticipatives et dissuasives. En outre, la stratégie doit constituer un instrument de réaction à la criminalité organisée et grave permettant de mener des enquêtes, prévenir et neutraliser ces phénomènes de la manière la plus efficace possible. Et finalement, elle doit inclure des mesures d'assistance et conscience sociale contribuant à améliorer le soutien et la protection des victimes, notamment les plus sensibles, telles que les mineurs ou les personnes en situation de vulnérabilité.



L'épine dorsale de cette Stratégie doit être fondée sur la promotion d'actions proactives et anticipatives d'intelligence stratégique et opérationnelle. Il est nécessaire de produire des connaissances qui permettent de créer des synergies et de l'orienter vers une réponse à moyen ou long terme plus efficace et préventive face à la criminalité organisée et grave.

Dans un monde aussi complexe, il conviendrait de fournir aux citoyens des stratégies et des instruments qui les aideront à prévenir, à réagir et à être résilients face aux problèmes associés à la criminalité organisée et aux infractions graves ainsi que de soutenir et assister les victimes de ces faits criminels. Tout cela est indispensable afin de faciliter la coopération et la collaboration des citoyens.

Lignes d'action

La présente stratégie est structurée autour de **dix lignes d'action**, sept lignes principales et trois lignes transversales visant à apporter une réponse globale aux complexes phénomènes de la criminalité organisée et grave.

Lignes principales d'action

Première ligne d'action: "Intelligence comme prévention et anticipation des menaces"

Elle vise à promouvoir la production d'intelligence comme véhicule d'anticipation contre ces phénomènes. La connaissance de la situation, l'évolution et les nouvelles tendances de la réalité criminelle par le biais de l'emploi de l'intelligence est essentielle.


La nécessité de développer l'amélioration des structures d'intelligence, l'utilisation des instruments adéquats et l'optimisation des voies de communication et de coordination entre tous les opérateurs publics de sécurité nationaux et internationaux, ainsi que favoriser l'action dans ce domaine, sont considérées comme les principales priorités. Pour ce faire, il est essentiel de disposer des capacités suffisantes en matière de technologie de l'information ainsi que d'une législation appropriée permettant la disponibilité, l'accès immédiat et le traitement de données importantes pour la sécurité publique.



Deuxième ligne d'action: "Neutraliser l'économie de la criminalité organisée et des criminels"

Elle vise à promouvoir la recherche de la structure économique et financière des criminels et des organisations criminelles afin de saisir les profits illicites comme l'une des réponses les plus efficaces pour la neutralisation de leur activité criminelle.

Il convient dès lors de prêter attention à la mise à jour des instruments réglementaires en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent, stimuler et augmenter les enquêtes sur le patrimoine, la localisation et le recouvrement d'avoir, ainsi que de promouvoir les échanges d'information en impliquant les différents acteurs nationaux et internationaux responsables.



"Promouvoir l'enquête sur la structure économique et financière des criminels"

Troisième ligne d'action: "Lutte contre les marchés criminels et les formes criminelles graves"

Elle repose sur la mise en œuvre de mesures pour réduire le risque associé à toutes les activités criminelles en concentrant tous les efforts sur celles ayant la plus grande incidence sur le panorama criminel en Espagne tels que le trafic de stupéfiants, les délits liés à la corruption, le blanchiment de capitaux, la cybercriminalité, le trafic des êtres humains, le trafic illicite de migrants, les délits contre la propriété intellectuelle et industrielle, l'évasion fiscale, les délits contre le Patrimoine (vols violents et vols avec effraction), le trafic illicite d'armes et les délits contre l'environnement.



"Minimiser le risque posé par toutes les activités criminelles, en particulier celles qui ont un impact plus important sur le contexte criminel en Espagne."

Quatrième ligne d'action: “Liens entre la criminalité organisée et le terrorisme”

Elle a pour objet de fournir une réponse intégrant l'intelligence opérationnelle et stratégique générée autour des deux types de menace. Elle cherche de même à réaliser des interprétations plus ouvertes et créatives qui facilitent de nouvelles mesures de prévention, recherche et analyse.

Cinquième ligne d'action: “Coopération et coordination internationale”

Elle vise à améliorer les mécanismes internationaux de collaboration, coopération, coordination et échange d'information, tant au niveau bilatéral avec les alliés d'intérêt stratégique pour l'Espagne, qu'au niveau multilatéral au sein des Organisations Internationales auxquelles notre pays appartient.

Sixième ligne d'action: “Sécurité: engagement en commun”

Elle vise à intégrer tous les différents acteurs concernés, des secteurs aussi bien public et privé, dans la lutte contre ces menaces, à travers le renforcement ou, le cas échéant, l'établissement de voies de communication, relation et information. Cela inclue l'encouragement des actions de formation continue permettant d'ajouter des efforts contre cette situation.



Septième ligne d'action: “Élaboration et adaptation législative”

Cette ligne vise à promouvoir l'adaptation et perfectionnement de la législation en adaptant les instruments juridiques administratifs, pénaux et procéduraux aux demandes de la lutte contre les nouvelles formes de criminalité.

Il convient de souligner l'importance de l'adaptation réglementaire dans les domaines plus critiques d'action, tels que l'utilisation illicite des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que du renforcement des figures du témoin protégé et de l'agent infiltré, et de la lutte contre l'émergence de nouvelles substances psychoactives illicites.

Lignes transversales

Huitième ligne d'action: “Formation et renforcement des capacités”

Elle a pour objet de stimuler la mise à jour et la spécialisation des opérateurs publics de sécurité à travers une adaptation continue des procédures de travail aux nouvelles méthodes et techniques employées par les organisations criminelles.

La formation et le renforcement des capacités dans les nouvelles méthodologies liées aux technologies de l'information et la communication (TIC), l'intelligence stratégique et opérationnelle, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, etc., doivent apporter une valeur ajoutée dans la lutte contre ces phénomènes criminels.

Neuvième ligne d'action: “Nouvelles technologies contre la criminalité du XXIème siècle”

Elle établit comme priorité l'utilisation des nouvelles technologies afin de faire face de manière plus efficace à la criminalité organisée et grave du XXIème siècle. Dans

un monde global de plus en plus technicisé, l'utilisation d'instruments technologiques dans tous les domaines de la sécurité doit être une ligne stratégique transversale contre une criminalité qui les utilise généralement pour atteindre plus facilement ses objectifs illicites.

Dixième ligne d'action: “Prévention de la criminalité organisée et grave”

Elle vise à promouvoir l'exploitation de l'intelligence générée dans les différents niveaux afin de permettre la coordination entre les actions des unités de recherche et celles de prévention et améliorer ainsi les capacités pour faire face conjointement à la criminalité organisée et aux infractions graves. Les processus d'intelligence utilisés par les agents publics de sécurité doivent se concentrer sur l'anticipation de ces réalités criminelles, tant au niveau des activités de prévention à travers l'encouragement de la sensation subjective de sécurité avec une présence policière efficace, qu'au niveau des enquêtes, en fournissant une réponse intégrale au problème.

En simplifiant, cette Stratégie a été conçue pour faire face à la criminalité organisée et grave en reflétant les changements des menaces et les enseignements du passé concernant ce problème complexe. Toutefois, elle doit être révisée à l'issue d'une période de cinq ans à compter de la date de son approbation ou lorsque les circonstances changeantes de l'environnement stratégique l'exigent. Une réponse policière adaptative est donc nécessaire. Cette réponse doit relever ces défis comme indiqué dans la Stratégie Nationale de Sécurité 2017: *«phénomènes qui augmentent la vulnérabilité et qui provoquent des situations d'instabilité pouvant encourager l'émergence d'autres menaces».*





2. CADRE DE RÉFÉRENCE. CARACTÉRISATION DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET DE LA CRIMINALITÉ GRAVE

Cadre de référence

Lors de l'élaboration méthodologique de la présente Stratégie contre la Criminalité Organisée et les Infractions Graves, le cadre de référence stratégique national et internationale suivant a été considéré.

La Stratégie de Sécurité Nationale 2017, en tant que cadre directeur global et transversal à toutes les stratégies expose la criminalité organisée comme l'une des menaces qui, conjuguée à d'autres menaces telles que le terrorisme, les conflits armés ou l'espionnage, représente l'un des grands risques affectant la Sécurité Nationale, y compris des défis comme, par exemple, les flux migratoires irréguliers,

les pandémies et épidémies, les catastrophes ou le changement climatique en tant que catalyseurs de l'augmentation de la vulnérabilité qui donnent lieu à des instabilités ou à de nouvelles menaces.

La Stratégie de Sécurité Nationale 2017 souligne que *«la criminalité organisée est une menace transnationale, flexible et opaque. Il s'agit d'un phénomène ayant une énorme capacité de déstabilisation qui contribue à l'affaiblissement de l'État et mine la bonne gouvernance économique»*. Elle énumère aussi quelques situations à prendre en compte telles que la croissante connexion de la criminalité organisée avec le terrorisme, les crises migratoires, les voies de trafic d'êtres humains, l'emploi de la technologie et la position géostratégique de notre pays.



La Stratégie de Sécurité Intérieure 2010 de l'Union Européenne, intitulée "Vers un modèle européen de sécurité", fait de la criminalité organisée et des formes graves de criminalité sous ses diverses formes l'une des principales menaces pour la sécurité intérieure de l'Union.

La Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union Européenne 2016 commence par une référence à l'obligation que l'Union Européenne doit assumer afin de promouvoir la paix et de garantir la sécurité des citoyens et de leur territoire, ainsi que la sécurité intérieure et extérieure ; elle reflète la nécessité de traiter de manière globale et coordonnée les différentes menaces pesant sur cette sécurité, notamment la criminalité organisée.

La Stratégie Nationale de Cybersécurité 2013 contient, entre autres, le crime organisé comme l'un des principaux risques et menaces à la cybersécurité.

La Stratégie Nationale de Sécurité Maritime 2013, en ce qui concerne le crime organisé, stipule que *"en mer, on peut distinguer deux grands groupes de risques et de menaces selon leur origine: délibérés et criminels, et accidentels et fortuits qui s'expliquent par le comportement et les conditions naturelles de l'environnement."*

La Stratégie Nationale contre le Terrorisme, tout comme les stratégies sectorielles précédentes, fait toujours référence aux diverses menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, y compris la criminalité organisée et les crimes graves et leurs liens avec le terrorisme et le radicalisme.

Sur le plan conceptuel, il est complexe de trouver une définition de crime organisé qui rassemble toutes ses particularités. Cette forme de criminalité a des dimensions très diverses, allant de l'association concertée d'un groupe de délinquants à structure minimale, aux grandes sociétés criminelles internationales, qui révèlent différents niveaux d'intensité de cette activité criminelle.

Cependant, une concrétisation criminologique est nécessaire pour étudier et analyser le phénomène. Pour cela, il est nécessaire de combiner les critères analytiques établis par Europol¹ et ce qui est réglementé dans les principales références normatives nationales et internationales, telles que : la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (protocole de Palerme) de 2000, la Décision-Cadre 2008/841/JAI du Conseil de l'Union Européenne du 24 octobre 2008 sur la lutte contre la criminalité organisée, le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale.

¹ Document 6204/2/97 **Enfopol 35, rév. 2 d'EUROPOL**. Il établit les indicateurs statistiques suivants :

1. Collaboration de plus de deux personnes.
2. Répartition spécifique des tâches.
3. Action prolongée ou indéfinie dans le temps.
4. Recours à tout type de discipline ou de contrôle interne.
5. Commission des crimes graves.
6. Extension de l'activité à la sphère internationale.
7. Usage de la violence.
8. Utilisation de structures économiques ou commerciales.
9. Implication dans le blanchiment d'argent.
10. Usage de l'influence ou de la corruption.
11. Recherche d'avantages ou de pouvoir.

Les indicateurs doivent être un groupe organisé : obligatoirement 1, 3, 5 et 11 ; et au moins deux autres indicateurs facultatifs.

Compte tenu de ce qui précède, il est possible d'établir la définition d'une série de caractéristiques principales qui constituent, aux fins de la présente Stratégie, l'essence du concept de criminalité organisée, lesquelles ne sont pas toujours partagées par tous les groupes, et qui sont principalement:

- **Objectif essentiellement économique.** Son objectif principal est la recherche du profit. Toute autre finalité qui peut apparaître est instrumentale et donc subordonnée à la première.
- **Implication dans des activités illicites, complétée par des activités légales.** Pour atteindre leurs objectifs, elles mènent des activités interdites par la loi, bien que les bénéfices qu'elles obtiennent proviennent généralement d'une combinaison de ces activités et d'entreprises légales constituées essentiellement pour blanchir les bénéfices économiques ou servir de couverture à leurs activités illégales.
- **Association d'une pluralité de personnes.** Le groupe criminel est expressément constitué pour commettre un crime selon une idée d'organisation (hiérarchie, distribution des fonctions et des tâches, et répartition des responsabilités) qui lui permet de mener à bien son activité criminelle.
- **Caractère de continuité dans le temps.** L'organisation criminelle a une vocation de durabilité, de telle façon que son organisation est permanente : ses membres peuvent se renouveler, mais la structure s'adapte et continue d'exister.
- **Utilisation de mesures de sécurité.** Afin de se protéger des actions de l'État et contre d'autres groupes criminels qui opèrent de manière compétitive sur leurs propres marchés criminels, l'organisation criminelle est généralement dotée de toutes sortes de mesures de sécurité.

- **Adaptabilité.** Le groupe criminel modifie ses méthodes et procédures, assume de nouvelles modalités illicites, diversifie ses méthodes et ses itinéraires criminels, cherchant toujours des avantages face à la réponse des États et des Institutions.
- **Transnationalité.** Le crime organisé profite de la “mondialisation”: l’extension des liaisons maritimes, aériennes et terrestres; l’augmentation du commerce mondial; la circulation constante des personnes, des biens et des capitaux; le développement des technologies appliquées aux télécommunications; l’ouverture et l’élimination des frontières; l’interconnexion des marchés financiers nationaux et internationaux. En bref, l’interdépendance croissante des pays et des régions est utilisée par le crime organisé pour étendre ses activités criminelles à l’échelle transnationale.
- **Elle a des effets indésirables sur les citoyens, la société et les États ayant un potentiel déstabilisateur important.** Ses activités criminelles affectent non seulement la vie communautaire, mais aussi l’économie, la gouvernance et le fonctionnement ordinaire des institutions publiques. Le blanchiment d’argent provenant de ses activités criminelles déstabilise et perturbe l’économie, créant une sorte de marché parallèle, un “ secteur informel “ qui ne respecte ni les lois ni les règlements, un chevauchement entre l’économie légale et l’économie illicite qui peut même dynamiser artificiellement certains secteurs de manière à réduire les taux de productivité, réduire ou éliminer la compétitivité et décourager l’activité entrepreneuriale.
- **Usage de l’influence ou de la corruption.** Elle a recourt à la corruption et à d’autres formes de pression et d’influence, aspirant, dans certains cas, à consolider les positions de pouvoir politique et à agir comme un groupe de pression pour essayer de contrôler différentes institutions.

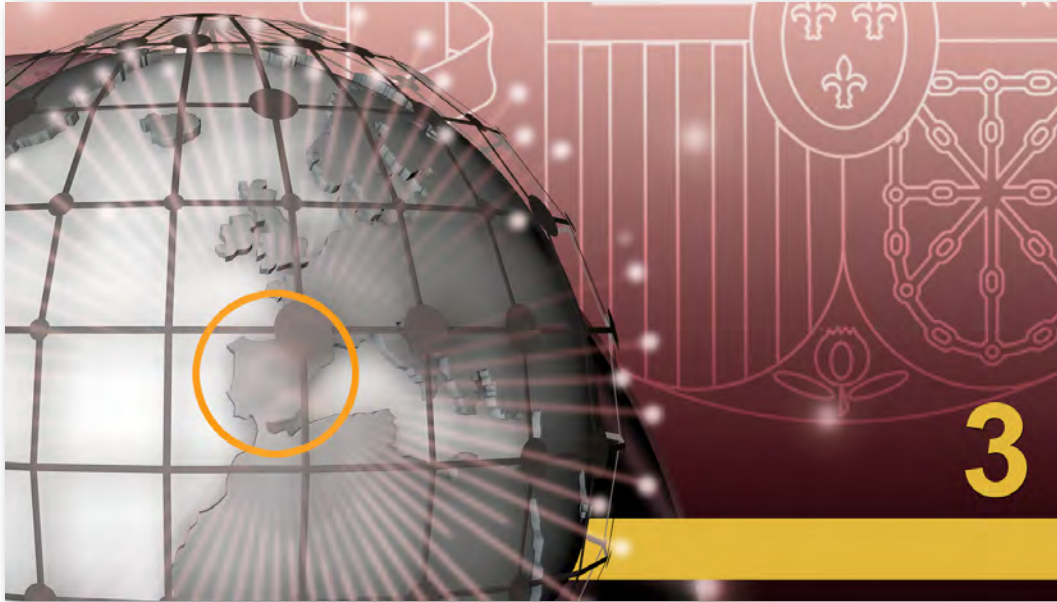
D’autre part, en se référant à la criminalité grave (qui est incorporée dans cette Stratégie comme une menace complémentaire à la criminalité organisée), sa caractérisation se forme en considérant les manifestations criminelles significatives

qui affectent les droits ou biens supérieurs de l'individu (vie, liberté, etc.), qui ont un impact sérieux sur les valeurs qui soutiennent la coexistence (propriété, éthique, croyances, etc.) ou qui attaquent les domaines ou aspects sociaux les plus sensibles (liberté sexuelle, indemnisation sexuelle, coexistence pacifique, etc.). Comme dans le cas du crime organisé, leur impact social, économique, politique, sanitaire ou environnemental peut susciter de vives inquiétudes dans la société et contribuer à un sentiment subjectif d'insécurité ². En outre, en raison de leur gravité, certains d'entre eux font l'objet d'une attention particulière dans certains instruments juridiques internationaux ³.



² C'est le cas de crimes tels que le trafic de stupéfiants, la corruption, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, les atteintes à la propriété intellectuelle et industrielle, la fraude fiscale, les atteintes à la propriété (vols avec violence et par effraction), à l'intégrité et à la liberté des personnes (comme le meurtre, les enlèvements, les extorsions, les agressions sexuelles en série, etc.) pour le trafic illicite d'armes, ainsi que pour les crimes contre l'environnement.

³ Tel est le cas des types visés à l'annexe II de la directive (UE) 2016/681 du Parlement européen et du Conseil relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (Passenger Name Record - PNR) pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des infractions graves, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites concernant ces infractions.



3. DIMENSION DE LA MENACE DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET GRAVE EN ESPAGNE

La criminalité organisée et, dans une large mesure, la criminalité grave, opèrent en Espagne en tirant parti des situations d'internationalité, de mondialisation et d'interdépendance qui caractérisent actuellement les sociétés étatiques. Il s'agit de phénomènes, souvent transnationaux, immergés dans le tourbillon de changements sociaux, culturels, géopolitiques, technologiques, etc. constants.

La criminalité organisée et grave a fait preuve d'un grand pouvoir d'adaptation et, par conséquent, elle est de plus en plus diversifiée dans ses structures et ses *modus*, ce qui a un impact plus important sur la société. Un nouveau paysage criminel est en train d'émerger, caractérisé par des groupes flexibles et des criminels opérant dans de multiples secteurs criminels, soutenus par l'utilisation illicite croissante des

"La criminalité organisée et grave a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et, par conséquent, ont diversifié de plus en plus ses structures et modes opératoires, ce qui se traduit à son tour par un impact plus important sur la société."

nouvelles technologies, l'émergence "d'entrepreneurs" individuels de la criminalité, des modèles économiques basés sur le crime en tant que service et l'internationalisation comme reflet d'un monde globalisé.

La récurrence et la confluence croissantes des activités entre les groupes criminels organisés et terroristes conduisent inévitablement à l'élaboration de nouveaux modèles de collaboration et de coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense, grâce à un échange accru d'informations entre les Centres de Renseignement au niveau national (relevant du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Défense) et au niveau international (avec des organismes homologues dans les pays alliés).

**Crime
Organisé et
Terrorisme**

Cette confluence criminelle a conduit en octobre 2014 à la création par le Ministère de l'Intérieur du Centre de Renseignement contre le Terrorisme et le Crime Organisé -CITCO- avec l'*animus* d'unifier, coordonner et relier toutes les informations et renseignements sur les deux phénomènes, ce qui nécessite désormais une centralisation complète de ses capacités⁴.

Il ne fait aucun doute qu'en raison de notre situation géostratégique et de nos liens culturels avec les principaux pays producteurs, le trafic de cocaïne et de haschisch, ainsi que le blanchiment d'argent, demeurent les principales activités illicites de la criminalité organisée en Espagne. Cependant, l'efficacité démontrée dans la lutte contre ces activités a fait de l'Espagne le mur de soutènement pour l'entrée de la drogue dans l'Union Européenne, ce qui a entraîné la création de nouvelles routes dans différents pays européens.

Cela a permis une diminution progressive du nombre et de la dimension criminelle des groupes impliqués dans le trafic de drogue dans notre pays, comme en témoignent les bilans annuels publiés à ce sujet. Toutefois, en ce qui concerne le trafic de haschisch, l'Espagne restera le principal destinataire de cette drogue, dont une grande partie est en transit vers d'autres pays européens. Cette circonstance rend nécessaire de maintenir et d'impulser les plans spécifiques de lutte contre cette



⁴ La première structure de coordination, se rapportant au trafic de drogue, fut créée en 1994, par la création du Cabinet d'Analyse et de Coordination dans la Délégation Gouvernementale au Plan National sur les Drogues (RD 495/1994).

criminalité établis dans certaines zones (comme le Déroit de Gibraltar et ses zones d'influence), étant la zone géographique stratégique à l'entrée de la majeure partie du haschisch intervenant. Ces dernières années, elle a augmenté de manière exponentielle et alarmante la culture et le trafic de marijuana, chaque fois avec plus de contenu en principe actif, dans la majeure partie du territoire national, ce qui suppose une nouvelle menace à affronter, sans oublier l'évolution future possible des Nouvelles Substances Psychoactives (NPS).

En outre, il est nécessaire de souligner, par les implications criminogènes qui en découlent, que le marché illégal des armes, ainsi que le trafic de drogues et le trafic d'êtres humains sont configurés comme des activités criminelles que génèrent de profits plus illicites au niveau mondial, bien qu'en Espagne, il ne s'agisse pas actuellement d'un trafic qui puisse être catalogué comme de grande ampleur. Nous notons également les actions fréquentes des criminels qui opèrent individuellement en reconstruisant et en plaçant sur le marché illicite des armes à feu.

Les falsifications documentaires de toutes sortes, ainsi que le trafic illicite d'armes, sont des activités connexes ou à la criminalité organisée et grave, qui les améliorent, et doivent donc être dûment combattues.

La criminalité liée aux nouvelles technologies et à la cybercriminalité continue d'augmenter dans le monde entier, et sa tendance est de continuer d'augmenter et d'affecter une multitude de biens juridiques protégés, avec de graves répercussions sur l'économie des personnes physiques, morales et institutionnelles, générant une insécurité sociale difficile à réduire en termes de menace à long terme.

La traite d'êtres humains, sous ses différentes formes, place l'Espagne parmi les pays de destination des victimes. En outre, certaines organisations qui se consacrent à ce crime odieux profitent de la situation vulnérable des migrants qui fuient les conditions inhumaines causées par la pauvreté ou les conflits armés et qui cherchent à atteindre l'Europe par nos frontières.

D'autres marchés criminels liés au patrimoine, tels que les cambriolages, le trafic illicite de véhicules, la propriété intellectuelle et industrielle, la contrebande, l'escroquerie et autres fraudes ou la corruption (non seulement institutionnelle mais aussi privée,

comme le sport), sont également associés dans de nombreuses situations au crime organisé et exigent une action décisive afin d'en réduire les effets.

La préoccupation croissante pour les différentes manifestations criminelles qui, en raison de leurs caractéristiques, ne répondent pas aux exigences établies pour être cataloguées comme crime organisé au sens strict, mais qui génèrent une grande alarme sociale, rend nécessaire de sa surveillance spéciale en tant que crime grave. C'est le cas des crimes graves en série (agressions sexuelles, homicides, blessures graves, etc.), des formes de corruption institutionnelle, de certaines manifestations de la cybercriminalité (comme la pornographie juvénile ou les escroqueries) et d'autres formes d'arnaque **on line**), la criminalité environnementale, et les fraudes alimentaires, de médicaments et autres.



Une attention particulière doit être accordée à l'évolution de la violence utilisée par les organisations criminelles, que ce soit entre groupes ou à l'encontre des forces de sécurité ou des citoyens, à l'émergence et à l'évolution de nouvelles activités criminelles (telles que le fraude au jeu en ligne), à de nouvelles formes de blanchiment d'argent (telles que le crypto-monnaie) et à l'émergence de marchés criminels gérés via Internet, principalement à travers du web profonde.

Un autre facteur à prendre en compte est le préjudice économique direct et le coût de la criminalité organisée pour notre pays, un coût très élevé, sans même considérer l'impact économique de tous les coûts indirects impliqués dans sa prévention et sa lutte, tels que les pertes en vies humaines, les blessures physiques et émotionnelles, les services d'assistance, les coûts des procédures ouvertes, etc.

Actuellement, l'évaluation du risque associé à la criminalité organisée et à la grande criminalité en Espagne, entendue comme la probabilité que ces menaces se produisent en raison des dommages qu'elles causent à la société si elles se concrétisent, est, en termes globaux, à un niveau moyen. La réponse institutionnelle peut être considérée comme objectivement remarquable ; et elle conseille de poursuivre la mise en œuvre de stratégies d'anticipation pour progresser dans la réduction du risque associé à ces phénomènes complexes qui ont un tel impact sur la Sécurité Nationale.

Efficacité de la police



4. PANORAMA INTERNATIONAL DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET DES INFRACTIONS GRAVES

Un nouveau panorama de la grande criminalité organisée émerge sous la protection de la diversification de ses structures et de ses méthodes, de la prolifération des groupes itinérants, de l'utilisation imparable des nouvelles technologies, des liens entre criminalité organisée et terrorisme, des nouveaux modèles de criminalité, des menaces hybrides, des changements démographiques, des déséquilibres économiques, politiques et sociaux internationaux à l'origine des flux migratoires clandestins, des conflits armés, de la pauvreté etc.

L'intensification de la coopération internationale, en particulier avec l'Amérique Latine et l'Afrique, contribue à une réponse plus globale et plus efficace à la criminalité

organisée, compte tenu de la confluence de différents types d'itinéraires de trafic illicite (migrants, drogues, véhicules, armes, trafic d'êtres humains, etc.) provenant de ces régions.

En outre, dans le cas de l'Amérique Latine et l'Afrique, l'incidence de la criminalité organisée est considérée comme un sujet de préoccupation particulière, compte tenu des dimensions pertinentes qu'elle acquiert souvent et du risque grave que l'internationalisation de cette activité criminelle pose pour la sécurité dans la région.



Nous ne devons donc pas ignorer les tensions sociales et criminelles qui se produisent dans les différentes régions d'Amérique latine et qui pourraient entraîner le déplacement de bandes criminelles, de maras et d'autres organisations vers l'Espagne et l'Union Européenne, et il est donc nécessaire de prévoir leur détection précoce et leur traitement.

En ce qui concerne le continent africain, sa situation géopolitique, avec les perspectives d'une croissance exponentielle de sa population, les déséquilibres économiques chroniques présents dans diverses régions, la pénurie d'eau, les conflits et les tensions sociales, sont des facteurs de risques qui pourraient se traduire par une pression migratoire accrue vers l'Europe, et en particulier l'Espagne, qui est le pays le plus proche entre le continent européenne et africain.

En ce qui concerne l'Asie, sa croissance économique et les prévisions d'une forte augmentation des investissements internationaux dans certains pays de la région, peuvent générer des synergies d'influence accrue dans les pays occidentaux, comme l'Espagne et le reste de l'Union Européenne; et avec cela, le transfert des structures criminelles est aussi prévisible. Il s'agit là d'une menace importante à laquelle il faut faire face, compte tenu de l'importance de certaines activités criminelles sur



ce continent, telles que le trafic illicite de précurseurs, la production de nouvelles substances psychoactives (NPS) et la cybercriminalité.

Migrations

A Dans les deux continents, mais aussi dans d'autres régions, il existe des phénomènes complexes de migrations massives dues aux conflits armés, aux crises économiques et aux changements géopolitiques. Dans les années à venir, ces circonstances pourraient contribuer au développement dans les pays récepteurs d'une certaine criminalité provenant de ces territoires, ce qui, à son tour, favoriserait une augmentation des groupes criminels radicaux, plus ou moins structurés, conduisant à des affrontements violents avec des organisations criminelles autochtone et entre criminels d'origines différentes.

D'autre part, et en tant que problème transversal, la surproduction actuelle de drogues "classiques" comme la cocaïne et l'héroïne, aux origines diversifiées, pourrait devenir structurelle, ce qui impliquerait une menace supplémentaire ayant des répercussions importantes sur la santé publique.

Internet

En outre, la mondialisation des communications, leur utilisation frauduleuse, l'anonymat et l'absence de réglementation, associés aux difficultés de recherche dans le domaine des nouvelles technologies, offrent d'importantes opportunités à la criminalité, organisée ou grave. Les vulnérabilités de toutes sortes dans l'utilisation des moyens et des systèmes informatiques sont en constante évolution et en augmentation, et il y a un grand besoin de renforcer la capacité à lutter contre la cybercriminalité.

En somme la transnationalité de la criminalité organisée et grave est un facteur de plus en plus important. Pour lutter efficacement contre cette menace, il faut continuer à accroître l'échange de renseignements et la coordination opérationnelle à tous les niveaux, national et international.





5. PRINCIPIES, OBJECTIFS ET LIGNES STRATÉGIQUES

Les **principes qui ont inspiré** de cette Stratégie sont les suivants : la vision intégrale de la criminalité organisée et grave, ses variantes criminelles et sa relation avec d'autres activités illicites; l'action multidisciplinaire, en recherchant la collaboration efficace des opérateurs concernés, nationaux et internationaux, publics et privés; l'adaptation permanente à la situation à tout moment, à travers l'analyse correspondante, l'évaluation des risques et l'élaboration de réponses appropriées; et la transparence, en faisant connaître l'état de la situation et les résultats dans ce domaine pertinent.

Les principes sur lesquels repose cette stratégie sont une vision globale, des initiatives pluridisciplinaires, une adaptation permanente et la transparence.

Objectifs

L'**objectif stratégique** est de réduire le niveau de menace et d'incertitude lié aux phénomènes de criminalité organisée et aux infractions graves qui affectent la coexistence pacifique des personnes, leurs intérêts et ceux de l'Espagne.

La Stratégie est élaborée en coordination avec la Stratégie Nationale de Sécurité, la Stratégie Globale Européenne pour la Politique Étrangère et de Sécurité de l'UE, la Stratégie de Sécurité Intérieure de l'UE, la Stratégie Nationale de Cybersécurité et la Stratégie Nationale de Sécurité Maritime.

Les **objectifs généraux** suivants sont définis :

- Établir comme priorité le démantèlement des structures criminelles existantes afin d'empêcher leur consolidation, leur évolution et leur ascension dans la pyramide criminelle.
- Réduire les actions criminelles développées par des individus ou des structures impliqués dans des crimes graves.
- Prévenir et entraver la création de nouveaux groupes criminels, mettre en œuvre des programmes de sensibilisation sur la véritable réalité de la criminalité et ses conséquences personnelles et sociales, et élaborer des politiques publiques qui permettent une gestion plus efficace de la réinsertion sociale des composants de ces groupes.
- Réduire l'impact de la criminalité sur la société, par le biais de politiques publiques visant à assister, soutenir et récupérer les victimes de la criminalité organisée et des infractions graves, en évitant leur détresse.
- Contrebalancer le lien croissant entre le terrorisme et la criminalité organisée, deux des plus grandes menaces pour la Sécurité Nationale, dont la confluence pourrait déboucher sur un scénario critique au niveau mondial, et réduire l'interaction et la rétroaction mutuelle entre la criminalité organisée et d'autres menaces telles que les conflits armés, l'espionnage et la prolifération des armes de destruction massive.

La réalisation de ces objectifs généraux, compte tenu de l'expérience acquise, passe par l'établissement de **dix objectifs ou lignes d'action spécifiques** (sept fondamentaux et trois transversaux) dont découlent **les lignes d'action stratégiques pertinentes**:

Lignes principales d'action

Axe I. Le renseignement en tant que prévention et anticipation des menaces

Améliorer les capacités de renseignement, en mettant à jour les outils existants ou en en créant de nouveaux qui permettent une meilleure et plus grande production de renseignements stratégiques et opérationnels, comme mécanisme d'anticipation dans la lutte contre le crime organisé et les infractions graves.

L'heure actuelle, il n'y a pas de doute que pour faire face à la criminalité organisée et à la grande criminalité, il est nécessaire de promouvoir la mise au point de renseignements valables, utilisables, préventifs et proactifs qui minimisent le risque associé à ces menaces afin qu'elles ne portent pas gravement atteinte au fonctionnement normal de la société.

La tendance doit être que le renseignement continue d'évoluer d'une approche passive ou réactive vers des positions de plus en plus préactives et proactives qui apportent une valeur ajoutée à la sécurité collective et annulent les dommages éventuels causés par ces menaces avant qu'elles ne se produisent, et, si elles ne le peuvent pas, facilitent au moins leur résilience. L'important est de provoquer des changements vers des scénarios plus bénéfiques pour la société.

Lignes d'action:

- A) Renforcer la performance des services de renseignement en favorisant le développement de structures organiques spécifiques dans ce domaine, dans les opérateurs de sécurité publique, avec la disponibilité de ressources matérielles et humaines adéquates, la spécialisation et la formation pour améliorer leur capacité de prévention et d'intervention.



B) Renforcer, soutenir et promouvoir les travaux d'élaboration de renseignements et de coordination de CITCO, à travers:

- L'accroissement de leurs capacités technologiques par la mise à jour des outils existants et le développement d'autres outils qui améliorent l'échange de l'information stratégique et de la coordination de la recherche, notamment au niveau international.
- Renforcement, promotion et encouragement des mécanismes normes et normes techniques pour une mise en œuvre intégrale la transposition de la Directive Européenne 2016/681 sur les Données du Dossier Passager (PNR), qui permet aux compagnies a Données PNR transmises au Bureau National d'Information de Passagers (ONIP). Renforcement de ce bureau CITCO pour son plein fonctionnement, en tant que seule Autorité Nationale chargée de l'interaction avec les compagnies aériennes et les fournisseurs de données et chargée de la collecte, du stockage et du traitement de ces données à des fins de prévention, de détection, d'enquête et de poursuite des infractions terroristes et des crimes graves.
- Renforcement prioritaire de leurs fonctions d'intelligence stratégique, dans le cadre de leurs missions, par la réception, l'intégration et l'analyse de toutes les informations nécessaires au développement de leurs capacités dans les domaines stratégique et prospectif, de tous les opérateurs de sécurité publique, qui transmettront au Centre les analyses et rapports à caractère stratégique préparés à cette fin.
- Renforcer et accroître la collaboration internationale avec les centres et organismes homologues dans les domaines de l'échange d'informations, des bonnes pratiques et autres domaines d'intérêt.
- Promotion d'une véritable intégration du renseignement lié aux différents domaines de la criminalité organisée et grave, tant au niveau national



**Bureaux National
d'Information de
Passagers**

qu'international, en tirant parti, dans ce dernier cas, des synergies obtenues grâce aux actions liées aux projets de l'Union Européenne, tels que la **European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threats** (EMPACT) ou d'autres régions, comme le Système Stratégique Ibéro-Américain sur les Opérations du Crime Organisé (SEISOCO).

- Pleine participation de tous les opérateurs de la sécurité publique aux fonctions liées à l'échange d'informations et à la coordination des enquêtes dans la lutte contre ces phénomènes, ainsi qu'à la mise en œuvre de mécanismes et d'outils permettant la transmission et l'intégration de toutes les informations qu'ils fournissent.
- C) Concrétiser le devoir de collaboration entre les différentes administrations compétentes dans les différents domaines de la Sécurité Nationale, tels que la criminalité grave et organisée, le terrorisme ou la sécurité aérospatiale, maritime, terrestre ou économique, par l'utilisation de techniques qui favorisent l'échange d'informations et de renseignements.
- D) Progresser dans l'intégration des différentes bases de données des opérateurs de sécurité publique, permettant la disponibilité et l'accessibilité des informations d'intérêt pour la prévention, les enquêtes et le renseignement criminel, ainsi que l'accès aux plateformes d'intermédiation de données des Administrations Publiques.
- E) Favoriser les adaptations réglementaires nécessaires pour que les informations disponibles dans les dépôts privés d'informations pertinentes pour la sécurité publique puissent être transférées aux opérateurs de sécurité publique, encourageant la création et l'accès direct aux fichiers de nature nationale, pour le suivi des secteurs obligés à pour l'enregistrement des documents pour ces activités considérées comme présentant un intérêt pour la sécurité publique, ainsi que l'élaboration d'une réglementation commune et homogène dans ce but.

Axe 2. Neutraliser l'économie du Crime Organisé et des criminels

Continuer de promouvoir et d'élaborer des politiques plus actives en matière de saisie des bénéfices tirés du crime organisé et des activités criminelles.

Les estimations jugées viables par la Banque Centrale Européenne rapprochent le mouvement mondial de blanchiment d'argent de 2,7% du PIB mondial, soit environ 615 milliards d'euros. De ces chiffres, seulement 0,2% des profits du blanchiment, via le système financier, sont intervenus par les autorités, ce qui montre que le capital illicite généré par le crime organisé et la grande criminalité reste en suspens au moment de sa saisie, ce qui en fait une activité très lucrative pour les organisations criminelles.

En raison de l'obligation imposée en 2014 par Eurostat d'intégrer dans les comptes nationaux de l'Espagne l'estimation en Revenu National Brut des flux provenant de certaines activités illégales à des fins d'information, l'Institut National de Statistique d'Espagne (INE) a depuis lors intégré dans les comptes nationaux des estimations concernant certaines des activités qu'il considère illégales, celles-ci représentant 0,87% du PIB national et quelque 10,5 milliards d'euros en 2017, ce qui donne une idée des incidences économiques estimées qui font partie des activités illégales en Espagne.

Face à cette réalité, il est nécessaire de renforcer les mécanismes visant à localiser et à intervenir dans les profits générés par la criminalité organisée, en créant des synergies coordonnées entre les secteurs public et privé, national et international.

Lignes d'action:

- Contribuer à la révision et à la mise à jour de la législation européenne en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, en permettant une plus grande harmonisation législative et une plus grande transparence des personnes morales, ainsi qu'en renforçant la surveillance des mouvements

des transactions financières suspectes et en continuant à promouvoir les registres centraux des comptes bancaires.

- Généraliser et renforcer, de la part des unités opérationnelles dans l'exécution d'enquêtes sur la criminalité organisée, l'utilisation du Bureau de Recouvrement des Avoirs (ORA) du Ministère de l'Intérieur et du Réseau de Recouvrement des Avoirs Gafilat (RRAG) rattaché à la CITCO, en tant qu'instrument clé pour la stratégie contre le blanchiment d'argent; complété par le Bureau du Recouvrement et de la Gestion des Avoirs (ORGA) du Ministère de la Justice.
- Accroître les opérations internationales conjointes, en formant des équipes communes d'enquête entre juges, procureurs et opérateurs de sécurité publique exclusivement liées au blanchiment d'argent, aux enquêtes immobilières et au recouvrement d'avoires dans le domaine de la criminalité organisée, avec la participation directe de l'Office Européen de Lutte Antifraude (OLAF), Eurojust et Europol, en raison du recours croissant aux réseaux commerciaux internationaux fondés sur des méthodes d'ingénierie financière complexes par la criminalité organisée.
- Renforcer l'action des organismes dédiés à la surveillance des entités réglementées dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux, avec une attention particulière pour le système financier.
- Approfondir sur l'application effective des dispositions juridiques relatives à la responsabilité pénale des personnes morales, en tant que mécanisme efficace de lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité économique.
- Promouvoir la réponse réglementaire et la prise en charge d'engagements internationaux en termes de surveillance et d'enquête sur les nouvelles menaces de nature économique, telles que l'utilisation de crypto-monnaie pour le blanchiment d'argent ou la fraude aux jeux de hasard en ligne par le biais du truquage de compétitions sportives.

Axe 3. Lutte contre les marchés criminels et les formes graves de criminalité

Promouvoir l'enquête pénale des principales activités criminelles dans notre pays.

Le Cycle Politique de l'Union Européenne détermine les stratégies adoptées au sein de l'Union et définit les priorités en matière de lutte contre la criminalité grave et organisée. Elle se fonde sur l'évaluation de la menace effectuée par Europol dans le **Serious and Organised Crime Threat Assessment** (SOCTA). Considéré ce cadre de référence, en raison de sa situation géostratégique et de ses liens particuliers avec d'autres pays, l'Espagne doit faire face à un panorama spécifique de la criminalité dans lequel certaines formes de criminalité ont une incidence particulière, de sorte qu'elles constituent l'une des principales menaces pour la sécurité publique, ce qui se reflète périodiquement dans le Rapport Annuel sur la Sécurité Nationale.



D'autre part, il est averti que certaines activités criminelles, en raison de leurs caractéristiques singulières, suscitent de vives inquiétudes et alarmes sociales et suscitent des doutes quant à l'efficacité des Institutions Publiques ou même de leur système juridique. Il est donc nécessaire qu'elles soient prises en compte pour leur intérêt stratégique.

Par conséquent, les priorités prises en compte dans la présente Stratégie de Lutte contre le Crime Organisé et les Crimes Graves sont:

a) Trafic de stupéfiants

A moyen terme, il est prévisible que l'importance particulière des marchés criminels liés à la cocaïne et au haschisch, qui concentreront une part importante de l'action des groupes organisés en Espagne, se maintiendra ; et à long terme, il est probable que la menace

provenant des marchés illicites liés aux drogues synthétiques et aux Nouvelles Substances Psychoactives (NPS) va s'accroître.

Ces formes de criminalité nécessiteront la concentration d'une part importante des ressources humaines et matérielles dans la lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue, notamment l'action des unités d'enquête et de renseignement.

Lignes d'action :

Trafic de stupéfiants

- Améliorer les mécanismes de détection et de contrôle des itinéraires à partir de l'Amérique Latine et des Caraïbes, ainsi que de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée.
- Renforcer les activités d'analyse du renseignement, y compris l'analyse des risques, afin d'améliorer la détection des expéditions et des transports suspects, en particulier les conteneurs, à partir des zones et des itinéraires identifiés comme "chauds".
- Renforcer l'échange d'informations et de renseignements entre l'Espagne, en tant que point de transit et de destination, et les pays producteurs de cocaïne et de haschisch.
- Promouvoir le recours à des équipes communes d'enquête dans l'Union Européenne contre les groupes transnationaux qui se consacrent au transfert d'importantes caches de cocaïne et de haschisch d'Espagne vers le reste de l'Europe.
- Promouvoir l'application de mesures de contrôle préventives, fondées sur des renseignements concernant les lieux d'origine et de destination de la cocaïne et du haschisch, aux éventuels points d'entrée en Espagne, en particulier dans les ports, les côtes et les aéroports.

- Renforcer la collaboration entre les autorités judiciaires, policières, douanières, portuaires et aéroportuaires, les sociétés et services de sécurité privée et les organisations de transport commercial, afin de réduire la vulnérabilité du système au trafic de drogue, en particulier de cocaïne et de haschich.
- Encourager la mise en œuvre de politiques publiques actives pour sensibiliser la société à l'augmentation de la nocivité associée à la consommation de dérivés du cannabis, notamment de la marijuana, contribuant à éliminer le concept erroné de "drogue douce ou thérapeutique" qui relativise son risque pour la santé. Sur la base de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Toxicomanies, la prévention de la consommation de drogues et de substances créant une dépendance en renouvelant et en actualisant les plans spécifiques existants dans ce domaine contre le trafic dans les centres éducatifs, les lieux de loisirs et leur environnement, ainsi qu'en mettant en œuvre d'autres plans qui contribuent à prévenir ou à sensibiliser sur les effets nocifs des drogues sur la santé, la vie et la cohabitation entre les personnes.
- Établir des plans d'action spécifiques contre la criminalité organisée (en particulier celle liée au trafic de drogue) dans les zones géographiques particulièrement exposées à sa mise en œuvre, à son action et à ses racines. Mettre à jour et renouveler celle établie pour le Détroit de Gibraltar et sa zone d'influence.
- Promouvoir la surveillance et l'action contre les groupes organisés qui se consacrent au trafic de drogues de synthèse et aux NPS, en renforçant les tâches de recherche et d'analyse.
- Promouvoir l'action contre les groupes criminels organisés impliqués dans la création en Espagne de laboratoires de production illégale de drogues de synthèse ; actualiser et renouveler les plans spécifiques de prévention existants pour le contrôle du commerce des précurseurs chimiques. Dans ce domaine, promouvoir la mise à jour de la réglementation internationale relative à la définition des nouvelles substances illicites, en y incorporant des processus plus




souples et plus efficaces qui réduisent au minimum les lacunes juridiques qui se produisent entre leur apparition et leur réglementation.

- Intensifier les tâches d'élaboration de renseignements pour la détection, le suivi et la recherche du commerce illicite de nouvelles substances psychoactives et de dérivés synthétiques, en déterminant le modus operandi employé et son évolution, ce qui inclut notamment l'activité dans le réseau des "entrepreneurs individuels".
- Contribuer à la mise en place de campagnes de prévention visant à sensibiliser le public aux effets dévastateurs et inconnus sur la santé de ce type de drogues.
- Améliorer la prévention de la prolifération des drogues de synthèse et des SNP en favorisant la collaboration entre les acteurs des secteurs public et privé, notamment les autorités judiciaires et policières, l'industrie pharmaceutique, les fournisseurs de services Internet et les entreprises de transport et de messagerie.
- Intensifier les actions contre la vente et la distribution de médicaments *on line*, en améliorant le contrôle des sociétés de messagerie et de la deep web, ainsi que l'utilisation d'agents informatiques infiltrés dans le réseau.

b) Infractions liés à la corruption

Cette forme de criminalité, lorsqu'elle touche de larges secteurs d'action ou domaines de pouvoir des administrations, constitue une grave menace pour l'État de droit et la Société de bien-être. Son éradication est une priorité compte tenu de la nécessité pour les citoyens de regagner la confiance dans leurs institutions et nécessite la mise en œuvre d'actions coordonnées qui comprennent des mesures efficaces de prévention et de contrôle.

Corruption



"L'éradication de ces crimes est une priorité étant donné le besoin urgent pour les citoyens de retrouver la confiance dans leurs institutions."

Lignes d'action

- Améliorer la réglementation relative à l'accès aux bases de données financières des opérateurs de sécurité publique spécialisés dans la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et d'autres formes de criminalité économique, afin d'accroître leur utilisation dans les enquêtes et les activités de renseignement.
- Renforcer les moyens matériels, notamment techniques, des unités dédiées aux enquêtes sur ces crimes, permettant de renforcer les tâches d'assistance aux juges et aux procureurs.
- Promouvoir le développement des enquêtes patrimoniales sur les personnes physiques et morales impliquées dans des processus de corruption, en encourageant la collaboration nationale et internationale avec les organismes spécifiquement responsables de la localisation et du recouvrement des avoirs⁵.
- Améliorer le contrôle effectif des principaux secteurs à risque qui entretiennent des contacts étroits avec les institutions publiques, ainsi qu'avec les nouvelles formes de corruption institutionnelle associées à des secteurs aussi médiatiques que le sport dans ses différentes expressions.
- Promouvoir la collaboration et la coordination internationales entre les différents acteurs impliqués dans la lutte contre cette forme de criminalité.
- Achever la mise en œuvre des mesures prévues dans la Convention Pénale sur la Corruption, ratifiée par l'Espagne.
- Promouvoir l'établissement et la mise à jour de codes de conduite et de nouvelles mesures juridiques parmi toutes les administrations, organes et entreprises



⁵ Dans leurs domaines de compétence respectifs, le Bureau du Recouvrement et de la Gestion des Avoirs du Ministère de la Justice (ORGA) et le CITCO.

publiques afin que des situations telles que le trafic d'influence, la prévarication, la corruption, les négociations interdites aux fonctionnaires, etc. ne se produisent plus dans le paysage pénal espagnol.

c) **Blanchiment d'argent**

Le blanchiment d'argent, associé à certains crimes et parfois concomitant à d'autres formes de criminalité économique et financière, est la base utilisée par les organisations criminelles et les criminels eux-mêmes pour dissimuler, repositionner et éliminer les profits illicites générés par leur activité criminelle.

Une stratégie fondée sur une coordination efficace des activités de renseignement, d'enquête et d'intervention policière est un élément essentiel de la lutte contre cette menace.

Lignes d'action:

Financement de la criminalité

- Promouvoir l'élaboration et l'exploitation de l'intelligence économique et financière.
- Accroître la surveillance et le contrôle des nouveaux types de blanchiment d'argent (**e-money**, jeux d'argent **on line**, paris illégaux, **big data**/cloud, secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables, etc.) et des secteurs traditionnels (virements, transport physique, entités de paiement, etc.), en fournissant aux opérateurs publics une plus grande sécurité et de meilleurs outils techniques qui rendent possible une détection immédiate.
- Établir un plan stratégique pour lutter contre l'enrichissement illicite des organisations criminelles et des criminels, y compris le blanchiment d'argent, le recouvrement et dépistage d'avoirs. Sa préparation, coordonnée par le Secrétaire d'Etat pour la Sécurité (SES) du Ministère de l'Intérieur, impliquera tous les acteurs concernés.

- Renforcer et accroître les enquêtes simultanées “ crime organisé/blanchiment d'argent “, dans le but ultime de neutraliser les organisations criminelles en intervenant et en bloquant leurs actifs.
- Améliorer la participation des institutions publiques et privées, tant au niveau national qu'international, en permettant l'échange rapide et efficace d'informations entre elles afin de réduire les possibilités d'utilisation criminelle des paradis fiscaux à des fins de blanchiment d'argent, d'évasion ou de fraude fiscale entre autres.
- Faire progresser la connaissance de l'utilisation des cryptomédias dans les processus de blanchiment d'argent, ainsi que leur récupération et leur gestion, en promouvant des réglementations qui assurent la transparence dans le fonctionnement de tous les cryptoactifs.
- Améliorer le renseignement afin de connaître le véritable niveau financier des groupes du crime organisé, ainsi que l'impact économique de leur activité pour la société, en analysant l'information fournie à un niveau multi-agences dans lequel tous les acteurs sont présents avec des informations utiles sur le sujet telles que : Agence d'État pour l'Administration Fiscale, la Sécurité Sociale, l'Office de Recouvrement et de Gestion des Avoirs, les entités financières, le Service Exécutif de la Commission pour la Prévention du Blanchiment d'Argent et des Infractions Monétaires (SEPBLAC), le Registre de la Propriété, le Registre du Commerce, le Registre des Biens Immobiliers, les mairies, les entreprises de fournitures, les autorités de police, etc.

d) Cybercriminalité

L'inexorable avancée du contexte global et digital des communications et du cyberspace offre de grandes possibilités de développement social et économique, mais présente aussi de nombreux risques et menaces. En ce sens, l'estompement des frontières dans cet environnement, sa grande accessibilité et le coût relativement

faible des opérations dans ce contexte sont des circonstances dont profitent à la fois le crime organisé et les criminels pour agir dans ce domaine. Sa présence et son impact augmentent, avec une influence potentielle dans les secteurs économique, social et même politique qui suscite la méfiance des citoyens à l'égard des activités commerciales et personnelles réalisées via Internet.

**Cyberspace et
Cybercrime**

Le risque d'attaques informatiques à grande échelle contre des institutions et des personnes physiques et morales devrait être considéré comme élevé par rapport aux autres formes de criminalité. Cela se reflète à la fois dans la sophistication croissante des cyberattaques détectées comme dans l'augmentation progressive du nombre de supports physiques connectés à Internet et dans le volume croissant d'informations sensibles et donc vulnérables - données personnelles, médicales, financières, etc. stockés dans le "nuage".

Lignes d'action:

- Renforcer la coopération internationale, bilatérale et multilatérale avec d'autres régions et pays concernés par la cybercriminalité, en évitant la prolifération des cyber paradis.
- Renforcer le contrôle des cryptoactifs comme moyen de paiement dans les activités cybercriminelles.
- Renforcer l'action spécialisée des unités d'enquête impliquées dans la lutte contre la cybercriminalité.
- Favoriser la collaboration entre les secteurs public et privé, notamment dans les domaines financier et technologique. Encourager la participation de personnel qualifié du secteur privé à l'appui des unités opérationnelles de police.



- Promouvoir l'adéquation des instruments juridiques pour faire face aux nouvelles modalités pénales dans ce domaine, par l'adaptation des procédures d'enquête.
- Promouvoir la lutte contre la cybercriminalité avec la participation des unités de police périphériques, en favorisant leur action dans les enquêtes moins complexes et améliorer la formation de son personnel dans ce domaine.
- Renforcer la collaboration avec les fournisseurs de services numériques, les fournisseurs de services de la société de l'information et du commerce électronique et les entreprises technologiques, pour améliorer les systèmes d'échange de données, développer des actions de formation, etc.
- Promouvoir une culture et une prise de conscience de la cybersécurité, en créant son propre récit qui minimise les menaces pour les victimes potentielles, diffusé dans les campagnes d'information sur les réseaux sociaux et dans les médias. Renover et actualiser les plans visant à sensibiliser au sujet de cette menace dans les centres éducatifs⁶ et, le cas échéant, d'établir de nouveaux plans spécifiques pour d'autres secteurs vulnérables de la population des centres sociaux (personnes âgées, personnes sans ressources, etc.). Promouvoir la participation et la coresponsabilité dans la diffusion de cette culture des utilisateurs privés et professionnels, en particulier les opérateurs des infrastructures critiques et des systèmes d'information.
- Améliorer les actions de renseignement et d'enquête, en donnant la priorité à l'intervention dans les cybercrimes qui génèrent le plus de dommages, en particulier : les fraudes et le escroquerie sur Internet, la pédopornographie *on line*, l'extorsion, les atteintes à la vie privée des personnes, le commerce illicite de



⁶ En particulier, le Plan Directeur pour l'Amélioration de la Coexistence et de la Sécurité dans les Centres d'Enseignement et les Environnements de Sécurité de leur Secrétaire d'État.

données personnelles, et les cyberattaques et les vols de données sensibles qui affectent le fonctionnement normal des entités publiques et privées dans différents domaines (politique, économique, social, information, infrastructure, etc.).

- Renforcer l'action des unités spécialisées dans la prévention, la recherche technologique et l'analyse légale des dispositifs de stockage de données en général, notamment en ce qui concerne les infractions de pornographie de mineurs dans le réseau et d'autres formes de cybercriminalité touchant les groupes vulnérables.
- Renforcer le mécanisme de coordination multidisciplinaire entre les administrations et les institutions nationales compétentes dans ce domaine, pour la prévention et l'intervention en cas de commission massive de cybercriminalité, avec des responsabilités et des actions bien définies et efficaces.
- Promouvoir l'action d'unités spécialisées dans les enquêtes sur les délits commis sur Internet à l'encontre de victimes sensibles (pornographie infantile, exploitation sexuelle en ligne, harcèlement, etc.) qui ont un énorme impact social et qui provoquent une sensation d'insécurité, afin de réduire leur vulnérabilité. Promouvoir l'échange de renseignements pour l'identification des victimes et accroître les activités préventives des unités de participation citoyenne.
- Promouvoir la sécurité du commerce en ligne (paiements *on line*) en promouvant une norme globale sûre pour les transactions qui permette de bloquer les paiements comme moyen de prévention de la fraude et d'échanger rapidement des informations, aux niveaux national et international, en cas de cybercriminalité en série (telles que les fraudes massives *on line*).
- Intensifier les actions dans le cyberspace dirigées contre les "entrepreneurs individuels du crime" qui génèrent en permanence des cybermenaces en commettant des formes de crimes graves, tels que le vol de données, le déni

de services, le piratage informatique, etc. qui suscitent l'inquiétude dans la société.

e) Traite des êtres humains

La traite des êtres humains constitue une violation grave de la dignité et de la liberté de la personne humaine. La lutte contre ce fléau, qui vise à minimiser l'impact de cette forme d'esclavage du XXI^e siècle, nécessite, d'une part, une approche multilatérale, compte tenu des éléments.

Son caractère fortement transnational, qui assure la coopération entre les pays de destination des victimes (développés) et ceux d'origine (en développement) ; et, d'autre part, au niveau national, exige une coordination adéquate entre les différents acteurs concernés.

Il existe des cadres de référence stratégiques nationaux et internationaux qui traitent des aspects pertinents de la lutte contre cette forme grave de criminalité organisée. En Espagne, il existe le Plan Global de Lutte contre la Traite des Femmes et des Filles à des fins d'Exploitation Sexuelle, élaboré par le Ministère de la Présidence des Relations avec le Parlement et d'Égalité, qui est spécifique à un type de traite. Et au niveau de l'Union Européenne, la référence est la directive 2011/36/UE, relative à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains et à la protection des victimes, qui établit certaines lignes d'action.

Dans ce contexte, les priorités stratégiques en matière de traite des êtres humains dans notre pays sont précisées dans les lignes d'action suivantes:

- Promouvoir la coopération internationale en raison de la nature transnationale de cette typologie criminelle. La coopération internationale doit être améliorée dans ses




différents domaines (assistance technique, judiciaire et policière, échange d'informations et d'expériences, formation, etc.), notamment avec les pays d'origine des victimes qui ont une incidence particulière en Espagne.

- Renforcer l'action des unités spécifiques dédiées à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains et à l'assistance aux victimes.
- Renforcer la collaboration et la coordination de tous les acteurs nationaux impliqués, publics et privés, d'un double point de vue : la prévention et la lutte contre ce phénomène criminel, en utilisant des approches multidisciplinaires auxquelles toutes les parties intéressées participent. Cette collaboration concerne particulièrement les Ministères de la Justice; de l'Intérieur; du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale; de la Présidence, des Relations avec le Parlement et de l'Égalité; de la Santé, de la Consommation et de la Protection Sociale; et des Organisations Non Gouvernementales.
- Accroître le travail de renseignement afin d'améliorer la connaissance et la surveillance du phénomène, en incorporant les nouvelles tendances ou les nouveaux modus, tels que ceux liés aux mariages forcés, à l'utilisation d'Internet, à la présence de mineurs et aux flux économiques. Tout cela afin d'actualiser et d'améliorer les méthodes de lutte contre ce fléau et de développer des actions complémentaires spécifiques.
- Promouvoir l'amélioration de la coordination opérationnelle, avec la production de renseignements utiles et partagés et le développement d'opérations et d'enquêtes conjointes entre les unités de police nationales et celles d'autres pays d'origine ou de transit des victimes vers l'Espagne.
- Renforcer et améliorer les mécanismes de prévention pour la détection, l'identification, la protection et l'assistance des victimes de la traite des êtres humains dans notre pays. En particulier, actualiser et rénover les instruments pour la protection des victimes⁷ de la traite des êtres humains et en élaborer

⁷ Plus précisément, le Protocole-cadre pour la protection des victimes de la traite des êtres humains

d'autres qui pourraient être nécessaires pour compléter l'action dans d'autres domaines, en mettant particulièrement l'accent sur les problèmes liés aux mineurs.

- Établir un plan stratégique national spécifique contre la traite et l'exploitation des êtres humains. Dans sa préparation, coordonnée par le Secrétariat d'Etat pour la Sécurité du Ministère de l'Intérieur, qui comprendra avec la participation de tous les acteurs concernés.




"Établir un plan stratégique national spécifique contre la traite et l'exploitation des êtres humains."

f) Trafic illicite de migrants

Trafic illicite de migrants

Les estimations du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), pour la moitié du XXI^e siècle, indiquent que la population mondiale pourrait atteindre 10,7 milliards d'habitants, malgré la réduction de près de 200 millions d'habitants qui affectera l'ensemble des pays développés (plus de la moitié en Europe). La population des pays en développement augmentera de 3,2 milliards de personnes, la plupart en Afrique.

Si l'on considère la situation internationale dans certaines régions, à court et moyen terme, avec l'incidence des conflits armés, la crise économique, les problèmes de coexistence pour des raisons ethniques ou religieuses, les catastrophes environnementales, l'augmentation des flux migratoires est prévisible (surtout vers l'Europe), accompagnée de situations de besoin et de désespoir des populations touchées. De cette manière, les actions des organisations criminelles impliquées dans le trafic illicite de migrants augmenteront, de sorte qu'à moyen terme, elles constitueront une grave menace pour la sécurité nationale.



"Les flux migratoires (notamment vers l'Europe) sont susceptibles d'augmenter."

Il s'agit d'un problème complexe qui affecte dans une large mesure l'Espagne et les pays d'Europe occidentale. Les stratégies à mettre en œuvre doivent tenir compte des actions développées dans notre environnement européen.

Lignes d'action :

- Renforcer la coopération bilatérale de l'Espagne avec d'autres pays d'intérêt stratégique, en particulier les pays qui sont d'origine et de transit des flux migratoires irréguliers vers notre pays.
- Promouvoir l'échange d'informations stratégiques aux niveaux national et international (en particulier avec Europol et Frontex) qui permettent le développement d'une meilleure connaissance du phénomène au niveau national, de l'UE et de l'environnement international (tendances, incidence des groupes organisés actifs, routes, **modus operandi**, interaction de ce phénomène avec d'autres menaces - conflits armés, terrorisme, pandémies, changement climatique ou instabilité économique -).
- Intensifier la collaboration opérationnelle internationale, par la création d'équipes communes d'enquête contre les groupes organisés qui agissent directement dans ce domaine et d'autres groupes qui favorisent leur action (comme ceux qui fournissent de faux documents), opérant dans les pays d'origine et de transit.
- Mettre à jour l'utilisation des nouvelles technologies pour l'identification des personnes aux frontières extérieures (utilisation de systèmes automatisés⁸, biométrie etc.) conformément aux normes européennes, pour un meilleur contrôle des flux migratoires irréguliers.



⁸ à titre de référence, le type de Smart-borders.

- Améliorer le traitement et le suivi des mineurs étrangers non accompagnés (MENAS), en favorisant une plus grande collaboration avec les pays d'origine.
- Renforcer la collaboration et la coordination entre les différentes Administrations Publiques concernées afin de favoriser une action commune de solidarité et de responsabilité face à cette menace dans la prévention, intervention et assistance aux victimes.

g) Atteintes à la propriété intellectuelle et industrielle

Ces dernières années, les atteintes à la propriété intellectuelle et industrielle sont devenues l'une des principales activités lucratives pour une partie du crime organisé. Les profits économiques élevés représentent une opportunité d'affaires imbattable pour l'augmentation de cette activité souvent transnationale.

**Propriété
intellectuelle et
industrielle**

Ce trafic illicite se développe en dehors des marchés réglementés et constitue une concurrence déloyale pour les opérateurs agissant dans le cadre légal. Ainsi, elle entrave considérablement les possibilités de développement de nouveaux canaux d'affaires du marché légal et limite considérablement les canaux d'expansion économique. En outre, les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et industrielle entraînent des pertes considérables pour les créateurs et pour le secteur industriel.

Par conséquent, cette activité illicite porte également atteinte aux intérêts de l'État Providence : elle réduit considérablement ses revenus économiques en ne payant pas d'impôts et entraîne la destruction d'emplois dans des secteurs qui génèrent une richesse importante.

Lignes d'action :

- Contribuer à l'élaboration des stratégies sectorielles établies dans ce domaine, en particulier le Plan Global du Gouvernement pour la Réduction

et l'Élimination des Atteintes à la Propriété Intellectuelle et le Plan Stratégique 2017-2020 sur la Propriété Industrielle de l'Office Espagnol des Brevets et des Marques (OEPM), à l'aide de la mise en œuvre des mesures opérationnelles et de collaboration avec les organismes concernés.

- Renforcer la production de renseignements sur la criminalité organisée dans ce domaine, en particulier sur le trafic illicite vers l'Espagne de tous les types de produits illicites en containers (principalement par voie maritime et aérienne) et sur le marché illicite par Internet (comme l'achat et la vente de médicaments contrefaits et anabolisants qui posent de graves problèmes de santé publique).
- Promouvoir les activités de prévention, en collaboration avec les organismes impliqués dans le secteur public (Ministères de: la Santé, Consommation et Protection Sociale; Finances; et Industrie, Commerce et Tourisme) et le secteur privé (entreprises et associations professionnelles des secteurs les plus vulnérables, en particulier les industries pharmaceutique, textile, de la chaussure et alimentaire). Promouvoir des actions de sensibilisation citoyenne pour éradiquer cette certaine permissivité sociale qui existe à l'égard de ce type de crime.
- Renforcer la coopération et la coordination avec les pays qui produisent la majorité des produits contrefaits, afin d'agir à la source et de minimiser l'impact de la production illicite et des circuits de distribution.
- Améliorer la prévention et le contrôle des derniers maillons de ce marché illicite (points de distribution et de vente), en étudiant leur éventuel rapport avec les situations d'exploitation du travail et autres formes de criminalité organisée.
- Promouvoir la mise à jour de la législation dans ce domaine, permettant une action plus efficace contre la contrefaçon des produits affectant la santé publique, en particulier les denrées alimentaires et les produits pharmaceutiques.

h) Fraude contre les intérêts du Trésor Public

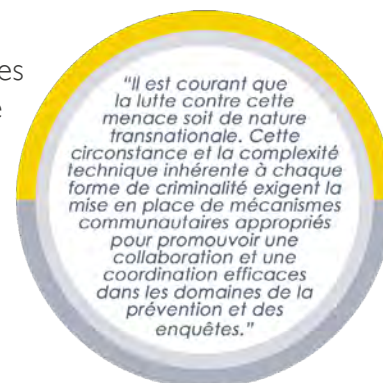
Crimes contre
le Trésor Public

La fraude aux intérêts publics est un phénomène dynamique. L'économie est en constante évolution et de nouvelles formes de fraude apparaissent. En outre, les fraudeurs adaptent leurs méthodes au fur et à mesure que les systèmes de contrôle gouvernementaux sont perfectionnés, de sorte que les Administrations Publiques doivent être en mesure d'affiner les mécanismes d'inspection pour faire face aux nouvelles formes de fraude qui apparaissent

L'économie souterraine et la fraude fiscale qui y est associée est un grave problème au sein de l'Union Européenne qui atteint 2,2 billions d'euros⁹. Comblent l'écart fiscal européen, ce qui signifie qu'environ un euro sur cinq qui se déplace dans l'économie de l'UE provient de la fraude fiscale européenne. Le coût de la fraude fiscale dépasse ce que les États Membres de l'UE dépensent au total pour la santé.

Les formes de fraude sont diverses, les plus pertinentes étant celles qui concernent la fraude à la TVA, la contrebande, la fuite de capitaux, la dissimulation ou déguisement de revenus provenant d'activités commerciales, juridiques ou aléales. En Espagne, à titre de référence, la fraude à la TVA représente à elle seule jusqu'à 18% des recettes escomptées.

Il existe des systèmes organisés spécialisés dans certains types de fraude (la fraude à la TVA étant pertinente). La lutte contre cette menace dépasse souvent le niveau des États de l'Union Européenne. Cette situation et la complexité technique de chaque type de criminalité exigent la mise en place de mécanismes communautaires appropriés de collaboration et de coordination efficace en matière de prévention et d'enquête.



⁹ Murphy, Richard. Closing the European Tax Gap.

Lignes d'action:

- Améliorer les capacités opérationnelles des opérateurs nationaux impliqués dans la lutte contre ces fraudes, par l'échange effectif de données, ou leur accessibilité, en particulier en ce qui concerne les demandes adressées aux organes ou États de l'Union Européenne concernant des activités fiscales.
- Promouvoir l'élaboration stratégique qui permet une meilleure connaissance du **modus** complexe utilisé dans ce domaine criminel, y compris les mécanismes de blanchiment associés. À cette fin, développer un flux constant de renseignements stratégiques, opérationnels et financiers proactifs entre les organismes concernés. Améliorer et renforcer les enquêtes sur les fraudes identifiées comme des tendances émergentes par l'Office National d'Enquête sur les Fraudes (ONIF)¹⁰ principalement dans les secteurs des composants informatiques, de la téléphonie mobile et des voitures de luxe.
- Renforcer la coopération internationale, au niveau de l'Union Européenne, en renforçant l'action des Agences Européennes (Europol, Eurojust et Olaf), en permettant des échanges agiles d'informations et une action coordonnée, notamment en renforçant les équipes communes d'enquête, afin d'améliorer l'efficacité contre les organisations criminelles spécialisées dans certains types de criminalité, en particulier la fraude à la TVA dans les transactions commerciales intra-communautaires. Renforcer cette collaboration avec d'autres pays considérés comme essentiels dans ce domaine, afin de maximiser les renseignements probants et les possibilités de coopération mutuelle.
- Promouvoir et encourager les avancées en matière de réglementation européenne commune visant à améliorer la prévention et la recherche des


¹⁰ Un exemple est la fraude connue sous le nom de "Remote Missing Trader".

différents types de fraude fiscale, en particulier la fraude dite “carrousel” de la TVA ¹¹.

- Améliorer l'utilisation, par les organismes de sécurité concernés, des informations contenues dans les registres des opérateurs commerciaux intracommunautaires¹², en assurant un accès sélectif à ces opérateurs et leur surveillance.
- Mettre en œuvre des stratégies actives de communication et de sensibilisation de la population pour améliorer le rejet social de ce problème, en soulignant la gravité de la menace qui pèse sur les revenus des caisses publiques et favorise l'instauration d'une forme de criminalité organisée.

i) Crimes contre le patrimoine

Dans le panorama de la criminalité organisée en Espagne, les crimes contre le patrimoine, et en particulier les vols avec violence, sont devenus le troisième problème criminel de la dernière décennie, après le trafic de cocaïne et de haschisch. Ces crimes, en raison de leur grand nombre, et les vols avec violence, en raison de leur gravité (bien que leur incidence soit mineure) ont une grande répercussion sociale.



"Les crimes liés aux biens et, plus particulièrement, le vol avec violence sont devenus le troisième plus grand problème criminel en Espagne. Ces crimes, compte tenu de leur nombre, et leur gravité ont un impact social important."

Les groupes criminels impliqués dans ces typologies ont une structure organisationnelle autonome et sont très mobiles, ce qui leur permet d'opérer sur

¹¹ Examiner, par exemple, l'efficacité de modifier le régime transitoire de TVA et d'adopter le régime dit définitif, fondé sur la fiscalité dans l'État membre d'origine.

¹² A titre de référence, le Registre des Opérateurs Intracommunautaires (ROI), élément essentiel dans la lutte contre la fraude à la TVA, puisqu'un opérateur ne peut agir s'il n'est pas inscrit au registre, garantissant le caractère sélectif de l'accès à ce registre et de sa surveillance.

de vastes territoires (même dans plus d'un pays), générant un certain sentiment d'impunité, malgré les désarticulations continues auxquelles ces groupes sont soumis.

Lignes d'action:

Vols avec violence

- Renforcer la coordination centrale et périphérique des unités opérationnelles concernées, en renforçant les équipes communes d'enquête en raison de l'itinérance élevée de ce crime.
- Promouvoir l'alimentation des bases de données afin d'améliorer l'information et l'échange de renseignements entre les unités dans ce domaine, afin d'accroître l'information opérationnelle utilisée par les unités de police responsables de ce phénomène.
- Entretenir des relations fluides et constantes avec les groupes d'entreprises les plus à risque d'être victimes des actions de ces groupes.
- Élaborer des campagnes de prévention en continu visant les personnes et les groupes les plus vulnérables afin de réduire l'incidence de la délinquance sur eux.
- Accroître les enquêtes financières et patrimoniales en tant qu'élément essentiel de leur neutralisation, en minimisant les bénéfices de la criminalité.

j) Trafic illicite d'armes

Le trafic illicite d'armes est l'une des activités criminelles les plus lucratives au monde. Toutefois, bien qu'à ce jour, aucun réseau criminel important se consacrant spécifiquement au trafic d'armes n'ait été détecté en Espagne en tant qu'activité principale, la gravité de cette activité ne peut être sous-estimée, car elle se matérialise en présence de petites organisations polycriminelles, y compris des criminels

indépendants spécialisés, qui fournissent de manière ponctuelle différents types d'armes tant au crime organisé qu'à la grande criminalité.

Cette voie criminelle, notamment celle des armes légères et de petit calibre, de leurs pièces et munitions, est étroitement liée à la nature de la demande existante, dans la mesure où les armes à feu sont utilisées pour commettre divers crimes violents graves (meurtre, homicide, vol avec violence et/ou intimidation, etc.), augmentant l'effet intimidant et mortel du crime organisé et de la petite délinquance.



Outre le trafic international à grande échelle, le commerce illicite de ces armes par Internet, le détournement des circuits légaux de vente et de distribution et les réseaux dédiés à la réhabilitation d'armes inutilisées ou à la transformation d'armes détonantes constituent également des voies d'approvisionnement pour la criminalité.

Lignes d'action:

- Améliorer l'élaboration de renseignement pour l'évaluation de la menace du trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces et munitions, en mettant particulièrement l'accent sur les liens avec d'autres domaines criminels, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive NRBC (Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique) et le détournement du commerce légal.
- Renforcer les enquêtes sur le trafic illicite d'armes et son utilisation par des criminels, en particulier en ce qui concerne la conversion illégale d'armes inutilisées, acoustiques et à grande échelle, ainsi que les détonateurs, le détournement illégal dans le domaine des importations, exportations et transferts, le trafic par Internet, le commerce illicite par le service de colis ou l'introduction en Espagne d'armes illégales provenant de zones en conflit.

**Trafic illicite
d'armes**

- Améliorer la coordination au niveau national de tous les acteurs, tant publics que privés, impliqués dans la prévention et le contrôle des armes à feu.
- Renforcer le système d'alerte précoce, qui permet l'échange d'informations et de renseignements au niveau européen en cas de vol ou de perte d'armes.
- Promouvoir la collaboration et la coordination internationales entre les différents acteurs impliqués dans la lutte contre cette forme de criminalité.
- Renforcer l'action des unités spécialisées dans la lutte contre le trafic illicite d'armes, tant pour le contrôle administratif que pour les enquêtes.

k) Crimes graves contre l'environnement

Dans le cadre social actuel de préoccupation pour l'environnement, généré par les dangers réels que certains comportements anthropiques présentent pour la planète, il est nécessaire de promouvoir des actions de sécurité visant à neutraliser certaines formes de criminalité organisée et d'infractions graves qui ont un impact énorme sur la détérioration de l'environnement naturel.

La Stratégie de Sécurité Nationale 2017 indique comme l'un de ces objectifs stratégiques "la préservation de l'environnement", de sorte que la criminalité qui peut opérer dans ce domaine doit être considérée comme très pertinente.



**Crimes graves
contre
l'environnement**

Lignes d'action:

- Renforcer l'action des unités spécialisées dans la lutte contre ces crimes dans les domaines de la prévention, du contrôle administratif, du renseignement, de l'analyse médico-légale et des enquêtes, y compris l'actualisation de leur personnel.
- Promouvoir des actions de prévention, de contrôle et de recherche notamment dans les domaines suivants :
 - Trafic d'espèces protégées de flore et de faune, avec une référence particulière au trafic de bois et d'espèces menacées.
 - Trafic, gestion et déversement des déchets, avec une attention particulière pour tous les types de déchets urbains.
 - Le trafic d'émissions et de la pollution de l'environnement, en particulier les gaz qui augmentent le réchauffement climatique et ceux qui détruisent la couche d'ozone.
 - Incendies volontaires dans des installations de traitement des déchets et forestières, la pêche illégale (aussi bien celle pratiquée par des navires espagnols dans les eaux internationales, comme celle en provenance d'autres pays et commercialisée en Espagne), la santé végétale et animale (y compris l'engraissement illégal du bétail et son traitement pharmacologique illicite) ou le mauvais traitements des animaux.
- Promouvoir l'échange d'informations et de renseignements entre l'Espagne, le reste de l'Union Européenne et d'autres pays, notamment par le biais d'Europol et d'Interpol, ainsi que les enquêtes internationales communes.
- Renforcer l'orientation économique des enquêtes sur les crimes contre l'environnement, en mettant l'accent sur les avantages qui en découlent et

sur les dispositions juridiques permettant de faire face aux responsabilités pénales ou civiles qui peuvent découler des actions des responsables.

- Élaborer des politiques actives pour sensibiliser le public à la fragilité de l'espace naturel, à la vulnérabilité de certaines espèces et à l'importance d'éviter de collaborer avec des agents illégaux de recyclage des déchets.

**Criminalité
Organisée et
Terrorisme**

Axe 4. Lien entre la Criminalité Organisée et le Terrorisme

Améliorer les niveaux de coordination et d'action face au lien croissant entre criminalité organisée et terrorisme.

Ces dernières années, les phénomènes de la criminalité organisée et du terrorisme ont fait apparaître des liens de coopération systématiques et progressifs, qui doivent faire l'objet d'un suivi et d'une attention particulière compte tenu de la tendance future à l'intensification des liens, ce qui impliquerait un scénario probable et indésirable d'une augmentation notable de ces menaces.

Les façons de collaboration entre les deux phénomènes reposent essentiellement sur l'utilisation par le terrorisme de la criminalité organisée pour obtenir des financements

CO-TER

et un soutien logistique. Bien que des phénomènes tels que la mondialisation, les nouvelles technologies, les flux migratoires conséquence des conflits armés et la pression internationale contre le blanchiment d'argent accentue ces liens. Il s'agit de modifier et d'améliorer la stratégie face à cette menace croissante.



Lignes d'action:

- Renforcer l'action de CITCO pour améliorer son organisation (pour intégrer adéquatement ses structures de criminalité organisée et de terrorisme) et répondre au lien croissant entre ces deux phénomènes, tant au niveau de l'élaboration du renseignement stratégique que de la coordination efficace des enquêtes.
- Développer le dossier passager (Passenger Name Record - PNR) en tant qu'outil utile pour développer des renseignements sur les modèles de comportement liés aux mouvements de passagers qui peuvent détecter d'éventuelles activités criminelles liées au crime organisé et au terrorisme.
- Promouvoir le travail des unités de police dédiées à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, en particulier le djihadiste, en encourageant la création d'équipes communes d'enquête afin d'utiliser les deux méthodes d'enquête d'une manière coordonnée.
- Améliorer les mécanismes d'enquête sur les paiements liés à ces phénomènes en dehors du système financier, en particulier les réseaux hawala et les transactions en monnaie virtuelle.
- Promouvoir l'échange international d'informations sur la criminalité organisée et le terrorisme avec les pays d'intérêt stratégique (comme ceux du Maghreb et du Sahel), qui sont des points de convergence particulièrement sensibles en termes de lien entre les deux phénomènes.

- Développer des programmes de formation pour les opérateurs de sécurité publique afin de couvrir cette nouvelle réalité, en renouvelant les méthodologies de recherche en la matière et en générant de nouvelles synergies d'action face à ces liens.
- Améliorer les bases de données créées à cette fin sur la criminalité organisée et le terrorisme, en tant qu'outils de renseignement et de coordination opérationnelle permettant une détection plus précoce des liens possibles entre groupes criminels et terroristes et de leurs éventuels objectifs et interconnexions.
- Maintenir et promouvoir des mécanismes de contrôle pénitentiaire par le biais du Fichier interne de suivi spécial (FIES), afin de minimiser les liens éventuels entre le crime organisé et le terrorisme.
- Améliorer les mécanismes de contrôle et de supervision des matériaux qui peuvent être utilisés comme précurseurs pour la fabrication d'engins explosifs improvisés (IED's).

Axe 5. Coopération et coordination internationales

Renforcer la collaboration, la coordination et la coopération internationales.

L'une des caractéristiques les plus importantes de la criminalité organisée et de la grande criminalité est son caractère souvent transnational. La collaboration et la coopération internationales sont essentielles, tant au niveau bilatéral avec les pays partenaires et les alliés d'intérêt stratégique qu'au sein des organisations de coopération multilatérale.



Lignes d'action:

- Promouvoir l'utilisation des instruments de l'Union Européenne (tels que les projets EMPACT), avec une orientation clairement opérationnelle, pour permettre la mise en œuvre d'actions contribuant directement à neutraliser la criminalité organisée et la grande criminalité.
- Optimiser l'action des représentants de la police à l'étranger (ambassades espagnoles, organisations internationales et missions).
- Encourager l'utilisation des outils de coopération policière et judiciaire prévus par la législation de l'Union Européenne ou par les accords bilatéraux, tels que les équipes communes d'enquête ou d'analyse, le Mandat d'Arrêt Européen, le Mandat d'Enquête Européenne en matière pénale, ou autres.
- Promouvoir la collaboration avec les pays présentant un intérêt stratégique pour l'Espagne en raison de leurs liens avec la criminalité grave et organisée, par la mise en place d'instruments de coopération dans les domaines policier et judiciaire (accords, conventions), notamment en ce qui concerne les échanges d'informations et de renseignements, les enquêtes communes, la formation et l'assistance technique.
- Renforcer la coopération dans les régions d'Amérique Latine et des Caraïbes, en particulier dans le domaine du trafic de drogue et de la traite d'êtres humains, améliorer l'efficacité des instruments multilatéraux existants¹³, renforcer les mécanismes d'échange d'informations opérationnelles et stratégiques et, pour de faire, promouvoir l'utilisation des systèmes automatisés.
- Renforcer la coordination policière bilatérale avec les pays présentant le plus grand intérêt stratégique et opérationnel pour notre pays, notamment ceux

¹³ Comme par exemple Plate-Forme de Bogota, Ameripol et la Communauté Latino-Américaine et Caribéenne du Renseignement Policier (CLACIP).

de l'Union Européenne, d'Amérique, de la Méditerranée, du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne.

- Renforcer l'action des instances internationales conjointes de coordination de la police dans lesquelles l'Espagne est présente, notamment dans le domaine de la criminalité maritime transnationale (telles que MAOC-N, JIATF 's, OCTRIS-Martinique et CECLAD-M)¹⁴, en favorisant l'échange d'informations opérationnelles et stratégiques et la coordination des enquêtes dans ces domaines.

Axe 6. Sécurité : engagement commun

Accroître la participation des citoyens et du secteur privé en matière de sécurité.

Dans une société de plus en plus interdépendante, les synergies en matière de sécurité, comme dans d'autres domaines, exigent une coordination et une participation accrues des différents acteurs publics et privés à son maintien. C'est pourquoi une stratégie du XXI^e siècle contre la criminalité organisée et les formes graves de criminalité doit viser à sensibiliser le secteur privé afin qu'il puisse participer efficacement à la lutte contre ce fléau.

Lignes d'action:

- Promouvoir et améliorer la collaboration entre les forces de police et les différentes entreprises et services de sécurité privés dans la lutte contre la criminalité organisée et grave, notamment par la mise en place d'actions de formation visant



¹⁴ MAOC-N (Centre d'Analyse et d'Opérations Maritimes contre le Trafic de Drogues. Lisbonne, Portugal). JIATF's (South Florida Inter-Agency Joint Task Force, USA). OCTRIS (Martinique, France). CECLAD-M (Centre de Coordination pour la Lutte contre la Drogue en Méditerranée. Paris, France).

à améliorer les performances du secteur privé; et de forums ou canaux d'échange d'informations pour améliorer la connaissance de ces menaces des professionnels de la sécurité privée (nouveau *modus operandi*, action contre la cybercriminalité, les crimes contre le patrimoine et l'ordre socio-économique).

- Améliorer et renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation communautaires, en montrant la réalité et les implications des activités criminelles socialement moins stigmatisées, telles que les crimes contre la propriété industrielle et intellectuelle, les vols commerciaux, la contrebande (notamment de tabac, de médicaments et d'anabolisants), la consommation de drogues dites "douces" et les crimes liés à la prostitution, mais qui engendrent de graves problèmes sociaux et économiques.
- Renforcer la collaboration entre les opérateurs de sécurité publique et les secteurs industriel, touristique et financier impliqués dans la lutte contre la criminalité organisée et les formes graves de criminalité. Profiter de l'activité de CITCO, dans sa fonction de coordination et d'intégration des représentants des différents opérateurs de sécurité, pour promouvoir la collaboration de ces secteurs, en établissant des canaux formels de collaboration et d'échange d'informations et de connaissances sur les sujets d'intérêt dans la lutte contre cette menace (nouvelles technologies, ingénierie financière, analyse des risques, etc.).
- Favoriser auprès des Administrations Publiques les canaux de collaboration et de participation citoyenne.

Axe 7. Élaboration et adaptation législative

La criminalité organisée et grave, en raison de leur capacité d'innovation, de flexibilité et d'adaptation aux circonstances de l'environnement dans lequel elles matérialisent leur action criminelle, obligent les institutions publiques à s'adapter en permanence et

à s'adapter les réglementations en vigueur afin de faire légalement face à ces menaces, les instruments juridiques étant des outils essentiels dans la lutte contre cette menace.

Dans un monde globalisé, le développement exponentiel des ressources technologiques, en particulier celles de l'information et de la communication, représente un défi constant pour la sécurité, en raison de l'utilisation illicite que le crime organisé et les infractions graves en font pour parfaire leur activité. Il faut y faire face, entre autres, par l'application de mesures législatives nouvelles et efficaces ou par leur adaptation.



Lignes d'action:

- Actualiser la réglementation relative à la protection des témoins et des experts en matière pénale, instrument prioritaire de lutte contre la criminalité au XXI^e siècle, afin de contribuer à accroître son efficacité en matière de preuve.
- Promouvoir la révision et l'adaptation en temps utile de la législation et des autres dispositions administratives générales relatives à la criminalité organisée et aux infractions graves, dans les domaines qui permettent d'améliorer la lutte contre cette menace, notamment pour s'adapter à son évolution, corriger ses faiblesses ou faire face à l'apparition de nouveaux phénomènes criminels.
- Renforcer et améliorer la législation sur le nombre d'agents d'infiltration (physiques et informatiques) et les livraisons surveillées, afin d'améliorer leur efficacité.
- Promouvoir la réglementation juridique du collaborateur habituel, qui est une figure essentielle dans la lutte contre la criminalité organisée, déjà reconnue et approuvée par la jurisprudence de la Cour Suprême.

Lignes transversales

Axe 8. Enseignement et formation

Dans un monde globalisé, où les transformations engendrées par les nouvelles technologies se produisent à un rythme vertigineux, les processus d'éducation, de formation, de spécialisation et d'actualisation doivent être constants et rigoureux dans tous les domaines, et dans celui de la sécurité publique d'une manière particulière, car ils sont protégés par le libre exercice des droits et libertés des sociétés modernes.

C'est pourquoi la formation doit être considérée dans la présente Stratégie comme un complément essentiel présent dans tous les grands axes qui y sont établis. Elle doit inclure tous les acteurs de la sécurité publique (justice, police, prisons, douanes, prévention du blanchiment d'argent, etc.).

Lignes d'action:

- Poursuivre l'amélioration des processus de mise à jour des formations dans tous les domaines de connaissance liés à la criminalité organisée et à la grande criminalité, tant sur le plan opérationnel (incidence des groupes, activité internationale, tendances, nouveaux *modus operandi*, routes, etc.) que technique (réglementations spécifiques, collaboration internationale, ressources matérielles spécialisées, etc.).
- Intensifier la spécialisation et la formation continue des membres des unités de police impliquées dans la lutte contre les différentes formes de criminalité qui nécessitent une préparation spécifique (telles que la traite des êtres humains, le trafic illicite de migrants, la criminalité économique, la fraude, etc.).
- Promouvoir des processus de formation visant en particulier à générer des connaissances et à améliorer les procédures de recherche dans les domaines liés aux technologies de l'information et de la communication

et à la cybercriminalité (telles que les actions dans la web profond, *malware* de nouvelle génération, l'utilisation des cryptoactifs, etc.).

- Créer une culture de solidité contre l'incidence des infractions graves chez tous les opérateurs de la sécurité publique. Promouvoir la collaboration dans les processus conjoints de formation et de spécialisation et l'échange de connaissances et d'expériences.

Axe 9. Nouvelles technologies contre la criminalité au XXI^e siècle

Les nouvelles technologies aident à résoudre divers problèmes de sécurité, mais elles offrent aussi de nouvelles possibilités aux criminels et aux groupes criminels en ce siècle de révolution technologique.

Aujourd'hui, une société réelle coexiste avec une société virtuelle, où la transformation des nouvelles technologies doit être mise à profit dans le domaine de la sécurité pour se placer dans une position plus forte vis-à-vis du crime organisé et les formes graves de criminalité.

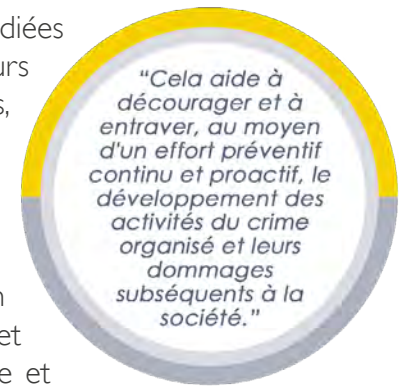
Lignes d'action:

- Généraliser l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de prévention et d'enquête sur la Criminalité organisée et les formes graves de criminalité.
- Renforcer la formation des opérateurs de sécurité publique aux nouvelles technologies appliquées à la lutte contre ces phénomènes criminels.
- Accroître l'échange d'informations sur les nouveaux outils technologiques appliqués à la sécurité aux niveaux national et international.



Axe 10. Prévention de la criminalité organisée et des crimes graves

Les capacités institutionnelles pour faire face au phénomène de la criminalité organisée et de la grande criminalité doivent utiliser des processus d'anticipation dans leurs tâches de prévention, qui ont dans le renseignement un vecteur efficace pour relier cela et l'enquête. De cette façon, les unités dédiées aux tâches de prévention sont plus efficaces pour réaliser leurs déploiements, les procédures d'exploitation plus efficaces, les endroits sensibles, les jours et les heures qui nécessitent certains dispositifs, les moyens plus adaptés à chaque situation. Cette connaissance de la pratique préventive doit également atteindre le secteur de la sécurité privée, par le biais de relations et de mécanismes de collaboration appropriés. De cette manière, il est possible de dissuader et d'entraver, par une action continue de présence préventive et proactive, le développement des activités du crime organisé et des infractions graves et les dommages qui en découlent pour la société.

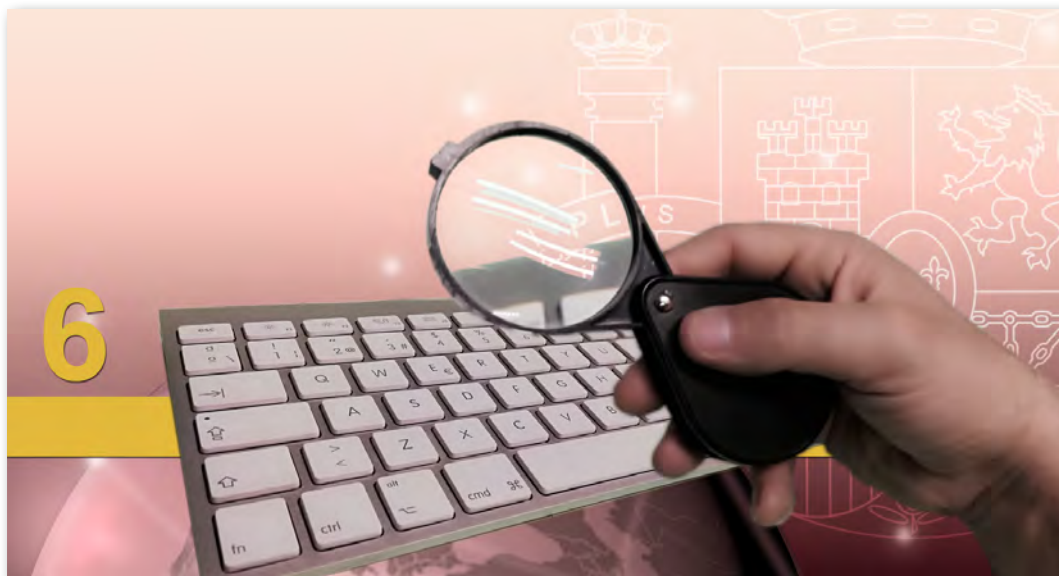


Les processus de production de renseignements en matière de sécurité doivent permettre d'accélérer les tâches de coordination entre les actions des unités de prévention et celles des unités d'enquête, et entre celles-ci et celles du renseignement.

Lignes d'action:

- Promouvoir l'utilisation opérationnelle du produit du renseignement pour améliorer les procédures de conception des déploiements préventifs et, avec eux, l'anticipation et la réaction au crime organisé et aux infractions graves.
- Renforcer la prévention contre ces phénomènes par la collaboration entre les unités en uniforme et celles qui se consacrent à la recherche.

- Progresser dans les mécanismes de recherche grâce au captage d'informations par ces unités en uniforme, puis traitement et analyse ultérieurs d'informations par les unités de renseignement; en créant des connaissances qui permettent le cycle d'exploitation de celles-ci.
- Améliorer la collaboration entre les forces de police et les prisons afin de favoriser les échanges d'informations et d'expériences, ainsi que de faciliter la transmission efficace de certaines situations d'alerte (surveillance et incidents de certains détenus, etc.).



6. VALIDITÉ, ÉVALUATION ET MISE À JOUR


La présente Stratégie Nationale de Lutte contre la Criminalité Organisée et les Formes Graves de Criminalité sera en vigueur pour une période de cinq ans à compter de la date d'adoption, sans préjudice du fait que les circonstances peuvent rendre souhaitable d'anticiper sa révision. C'est au qui il appartient Ministère de l'Intérieur à la coordination de ces actions au sein du système de sécurité nationale.

Par ailleurs, le Ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à la Sécurité, et sans préjudice des compétences des autres départements ministériels, est responsable de la haute direction, de la promotion et du suivi des mesures, plans et actions prévus dans cette Stratégie.

"La Stratégie est conclue pour une période de cinq ans à compter de la date d'adoption et c'est au Ministère de l'Intérieur que correspond la coordination."

CITCO

Pour le développement de ces fonctions, CITCO, placé sous la supervision du Secrétariat d'État à la Sécurité et sans préjudice des autres missions qui lui sont confiées, assurera la promotion et la coordination de la lutte contre la criminalité organisée grave. À la demande du Secrétariat d'État à la Sécurité, il préparera les rapports appropriés sur le suivi, l'analyse de la situation et les résultats de la réponse face à ce phénomène. En outre, le Ministère de l'Intérieur présentera chaque année le Bilan de la Criminalité Organisée et des Infractions Graves, conformément aux dispositions de la Stratégie.



"Le CITCO fournira des rapports de suivi requis par le Secrétariat d'Etat à la Sécurité"

**Plans
Opérationnels**

Les Directions Générales de la Police et de la Guardia Civil dresseront, conformément aux lignes directrices et aux mesures énoncées dans le présent document, leurs Plans d'Action Opérationnels correspondants, en indiquant les actions à mettre place, le délai de mise en œuvre et un système commun d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation.

